

Le Devoir, mercredi 19 juin 1991



Le Festival franco-ontarien

À compter de ce soir et jusqu'à la Saint-Jean se déroule sur la grande scène du parc Major, à Ottawa, le Festival franco-ontarien. Gilbert Bécaud (ci-contre), qu'on n'avait pas vu depuis 7 ans, lancera les festivités. Paul Piché, Michel Rivard, Marjo et bien d'autres y participeront également. **Page B-3**

Bonn ou Berlin, un choix déchirant

Le Bundestag décidera demain quelle ville sera la capitale de l'Allemagne unifiée. Malgré les récents débats, les milieux politiques et la population restent plus divisés que jamais. L'empoignade sur la capitale pourrait bien se terminer par une solution de compromis avec en bout de ligne un hydre à deux têtes. **Page B-5**

Quand les philistins s'attaquent à la Bible

Quand les philistins s'attaquent aux textes sacrés, cela donne des chefs-d'œuvre typiques comme cette Bible « traduite en québécois » à laquelle s'affairent des chercheurs de l'Université Laval. Suzanne Martin, étudiante en littérature à l'UdeM, se demande s'il faut rire ou pleurer de cette nouvelle trouvaille. **Page B-8**

Les 15 ans du FFM

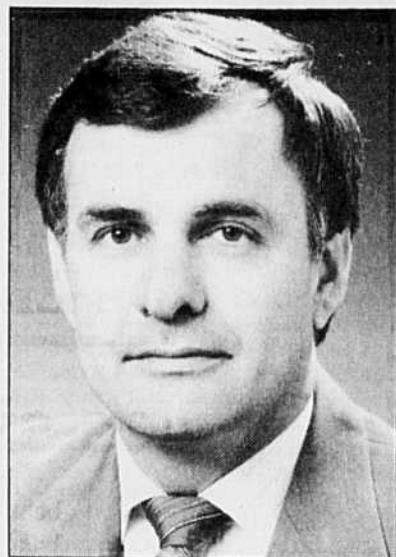
Le Festival des Films du Monde, dont les finances sont mal en point, fêtera malgré tout cette année son 15^e anniversaire. Dix hommages spéciaux y seront rendus cette année, a annoncé hier son président Serge Losique (ci-contre), dont un au cinéaste canadien Norman Jewison et Denys Arcand. **Page B-3**



LA RELANCE DE MONTRÉAL (2)



John Gardiner



Michel Côté

Une mission, deux discours, deux Montréal

Catherine Leconte

LE GESTIONNAIRE, John Gardiner, et l'émienne grise, Marcel Côté, veulent sauver Montréal. Mais ils ne parlent pas du même Montréal.

Le premier veut revivifier la ville. C'est là, plaide-t-il, qu'on trouve à la fois le problème, le cœur, et la locomotive. À la rigueur, ses stratégies embrassent l'île.

Le second n'a que faire des batailles intra-murales. Il ne jure que par la région. Le « Grand Montréal », toutes couronnes confondues. Poussez la vapeur dans la région, dit-il, et toutes les gares s'en trouveront renouées.

Les approches, géographiquement contradictoires, de John (la ville) Gardiner et de Marcel (la région) Côté, résument à grands traits le débat en cours sur l'avenir de (des?) Montréal.

La Ville de Montréal et le gouvernement du Québec promettent l'une et l'autre d'énoncer cette année leur stratégie pour sortir la métropole de la mauvaise pente économique où elle est engagée depuis 20 ans. Tous deux restent encore très discrets sur le contenu de ces plans à long terme. En répondant aux questions du DEVOIR, M. Gardiner, vice-président du conseil exécutif de la Ville, et M. Côté, président du cabinet-conseil SECOR, donnent un aperçu des stratégies qu'on nous prépare.

M. Gardiner est un pilier du RCM et pilote le dossier à l'hôtel de ville de Montréal depuis novembre dernier. M. Côté, économiste et consultant en stratégie, était jusqu'à l'an

dernier conseiller au cabinet du premier ministre Mulroney et a la réputation d'être une éminente grise du Parti libéral du Québec.

Le Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal (CMPDGM), chargé d'élaborer le document d'orientation générale et les plans d'action ministériels promiss par Québec, a commandé à la firme SECOR une étude, signée Marcel Côté, qui a fait grand bruit chez les cognoscenti. Par ailleurs, le principal interlocuteur du CMPDGM dans l'île de Montréal est une table de concertation économique qui regroupe depuis 1989 les différentes autorités municipales, les syndicats et les milieux d'affaires de l'île, et dont John Gardiner est un membre important.

M. Gardiner et Côté expriment ici des opinions personnelles. Il est sans doute normal que le premier, en administrateur de territoire, parle davantage de processus, et le second, en théoricien, de grands objectifs fondamentaux. Mais cela ne suffit pas à expliquer la distance, voire le fossé, qui les sépare sur nombre des points que nous avons abordés avec eux.

Révélatrice à cet égard est la façon dont chacun a résumé l'heure d'entrevue qu'il venait de nous accorder. « Montréal est assez bien située, à 500 km d'un bassin de population de 100 millions de personnes, bien desservie par son infrastructure de transport, c'est une ville cosmopolite avec un bon système d'éducation... Tout est en place. Là où on a un problème, ce sont les débats à

Voir page B-2 : Montréal

L'os avec les médecins

Des effectifs en nombre suffisant, mais inéquitablement répartis

Jean Francoeur

VINGT ANS après l'instauration de l'assurance-maladie, le Québec offre toujours, en ce qui touche les soins médicaux, le paradoxe des pénuries relatives qui subsistent au sein de l'abondance absolue — un scandale permanent, se désespèrent les régions éloignées en mal d'attirer, et surtout de retenir, un nombre suffisant de praticiens pour répondre aux besoins de leur population.

Adoptée en 1970, la loi sur les services de santé et les services sociaux proclamait le droit de tous les citoyens à des services adéquats, continus et personnalisés. La loi consacrait en même temps, du moins de façon implicite, le statut du médecin comme entrepreneur libre disposant du triple droit de choisir ses patients, son lieu d'installation et son mode de pratique, sans contrainte administrative ou financière.

Selon les termes d'un document de travail publié en mai 1984 sous la responsabilité du Dr Camille Laurin, alors ministre des Affaires sociales, « les médecins sont actuellement les seules personnes rémunérées par l'État alors qu'ils travaillent à l'endroit de leur choix, en nombre non réglementé et selon le type de pratique (cabinet privé ou établissement) qui leur convient ».

D'où le paradoxe : les soins médicaux ont beau être « gratuits » (payés par le biais de l'impôt), donc accessibles financièrement, encore faut-il qu'ils soient disponibles là où les gens en ont besoin. Ce qui n'est pas encore le cas, du moins pour les médecins spécialistes.

Ces derniers ont toujours tendance à s'agglutiner dans les grands centres, à proximité des hôpitaux universitaires de Montréal, Québec et Sherbrooke.

Chez les omnipraticiens, dont la répartition sur le territoire est aujourd'hui jugée relativement satisfaisante, les « pénuries » prennent un autre visage. Comme on a pu le voir ces dernières années lors de crises qui ont éclaté ici et là, les omnipraticiens sont en nombre suffisant dans à peu près toutes les régions, mais ils ne sont pas toujours là où l'on a le plus besoin d'eux : dans les salles d'urgence des hôpitaux, dans les CLSC, dans les services de garde des centres d'hébergement pour personnes âgées, dans les soins à domicile... On note chez eux une tendance très nette, et qui va en s'accroissant, à exercer de préférence en cabinet privé.

Ce n'est pas faute pour le gouvernement d'avoir essayé de corriger la situation (même si certains opinent que les mesures adoptées jusqu'ici ont eu des effets « pervers » qui, loin d'atténuer le problème, l'ont aggravé).



Les médecins spécialistes ont toujours tendance à s'agglutiner dans les grands centres.

La première de ces mesures remonte à juin 1982, sous un gouvernement du Parti québécois, M. Pierre Marc Johnson étant ministre des Affaires sociales. Au grand dam des fédérations syndicales, le conseil des ministres décidait de pénaliser les nouveaux médecins qui s'installeraient à proximité des cen-

tres universitaires : pendant leurs trois premières années de pratique, ces derniers ne seraient remboursés par la Régie de l'assurance-maladie qu'à 70 % des tarifs réguliers. Ce décret est toujours en vigueur. Mais c'est une vraie passoire, tellement les exceptions ont proliféré au fil des ans, avec notamment la complicité

des universités qui, pour retenir des jeunes spécialistes, ont multiplié les charges d'enseignement, lesquelles sont rémunérées au plein tarif.

A cette rémunération réduite correspondait une rémunération majorée pour les jeunes médecins qui

Voir page B-2 : Médecins

DANS LA FOULÉE DU RAPPORT ARPIN (2)



Roger Nicolet

C'est beau, mais qui va payer ?

Paule des Rivières

LE TEMPS où les activités culturelles d'une municipalité se limitaient à un cours de trampoline le samedi matin est révolu. Mais, en dépit d'un indéniable et nouvel engouement pour la chose culturelle, les villes ont encore beaucoup à faire avant de gagner leurs épaulètes.

En ce sens, le président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, M. Roger Nicolet, et le président de l'Union des muni-

Les municipalités veulent l'argent avec la responsabilité

cipalités du Québec, M. Réal Mercier, sont bien mal placés pour contester le rapport Arpin sur la culture lorsqu'il demande, en termes polis mais clairs, « un engagement plus grand des municipalités ». Le rapport Arpin, qui contient un projet de politique culturelle, a été remis à la ministre des Affaires culturelles,

Mme Liza Frulla-Hébert, vendredi dernier.

En fait, les villes se réjouissent plutôt de ce que quelqu'un, enfin, propose de les associer à l'État dans le développement de la culture. Après tout, qui mieux que les municipalités peut faire le pont entre les activités culturelles et les citoyens ?

Mais attention, prévient le président de l'Union des municipalités, « il ne faut tout de même pas s'imaginer que les municipalités pourront investir davantage dans la culture ».

« Il est bien dit dans le rapport que le nouveau ministère de la Culture serait un bailleur de fonds », souligne M. Mercier.

Cette basse préoccupation financière hante aussi M. Joseph Bielo, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et chargé des relations inter-culturelles et du déve-

Voir page B-2 : Arpin



Joseph Bielo

Douze écrivains québécois retournent à leur adolescence

Avoir 17 ans

Une grande série littéraire pour l'été 91

Tous les samedis à la une du **DEVOIR** à compter du 22 juin

Le Devoir, pour souligner le centenaire Rimbaud, a demandé à 12 écrivains un texte (des souvenirs, une nouvelle) avec pour seule contrainte de départ un vers du poète "On n'est pas sérieux quand on a 17 ans". On lira, Michel Tremblay, Yves Navarre, Suzanne Jacob, Normand Charette, Anne Dandurand, Christian Mistral, Louis Hamelin, Lise Gauvin, Jean Basile, Jean-François Chassay, Marco Micone et Lise Bissonnette.

◆ Médecins

acceptaient de s'installer dans les régions éloignées : 115 % pour les omnipraticiens et 120 % pour les spécialistes. D'autres mesures incitatives s'y ajoutèrent : bourses d'étude accordées sous condition de pratique dans des régions désignées, primes d'installation, congés de ressourcement... (et même quelques dessous de table à l'occasion). On estime qu'à l'heure actuelle un médecin qui s'installe dans les régions éloignées voit sa rémunération globale augmentée de 50 000 dollars par année pendant quatre ans s'il est omnipraticien et de 70 000 s'il est spécialiste.

Ces mesures n'ont pas suffi à faire contrepoids aux puissants facteurs qui conditionnent le choix du lieu de pratique des médecins spécialistes. Le document de travail du Dr Laurin constatait que l'ensemble de ces mesures, pourtant coûteuses, n'avaient pas produit tous les résultats attendus. Pour résoudre le problème, le gouvernement devrait envisager des mesures plus contraignantes, dont une certaine forme de contingentement régional basé sur des plans d'effectifs médicaux.

Il appartient à Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux dans le premier gouvernement de M. Bourassa, de donner suite à l'orientation qui se dessinait. La loi fut modifiée : désormais, tous les établissements devaient préparer un plan d'organisation de leurs services en précisant le nombre de médecins dont ils avaient besoin. Ces prévisions seraient incorporées par la suite dans un plan régional d'effectifs médicaux à partir d'un cadre de référence élaboré par le ministre, lequel précisait les objectifs de croissance et de décroissance du nombre de médecins dans chacune des régions, le tout selon un modèle de répartition jugé trop « arithmétique » par ses détracteurs. Fort complexe, l'opération s'est révélée longue et difficile. Au départ de Mme Lavoie-Roux, en septembre 1989, les fruits n'avaient pas encore passé toutes les promesses des fleurs...

C'est à cette double problématique que le nouveau ministre, M. Marc-Yvan Côté, a voulu s'attaquer : répartition plus équitable des spécialités de base sur tout le territoire et disponibilité intrarégionale des omnipraticiens pour répondre aux besoins des établissements. Ces deux objectifs sont clairement affirmés dans le livre blanc publié en décembre dernier. Tels quels, ils font facilement consensus.

L'os — pour reprendre le mot de M. Côté — se situe au niveau des moyens. Cette fois, à la manière qu'on lui connaît, le ministre a voulu prendre le taureau par les cornes. Le projet de loi 120, déposé quelques jours plus tard, prévoyait en effet :

- que la planification régionale des effectifs médicaux prendrait en compte de la pratique dans les cabinets privés ;
- que, pour recevoir pleine rémunération, les médecins devraient se déclarer disponibles pour accomplir certaines tâches, du moins pendant leurs dix premières années de pratique ; il appartiendrait aux régions régionales de leur délivrer un contrat d'agrément à cet effet ;
- que le budget de la Régie d'assurance-maladie serait réparti en dix-sept enveloppes régionales au prorata de la population ; éventuellement, pour toucher une pleine rémunération du régime public, le médecin devrait exercer dans une ré-

gion qui a besoin de ses services.

Ainsi serait réalisé, sous une forme adoucie, le contingentement régional qu'envisageait, sept ans plus tôt, le document de travail du Dr Laurin comme « l'une des mesures les plus efficaces » pour régler « à la fois le problème des surplus et des pénuries ».

On connaît la suite : premier moment de stupeur et d'incrédulité chez les porte-parole syndicaux de la profession, renversement de l'équipe en place à la tête de la fédération des médecins spécialistes, coalition des quatre fédérations (omnipraticiens, spécialistes, résidents et étudiants en médecine), vigoureuse (!) campagne de presse auprès du public, trois journées de grève dans les hôpitaux, intervention auprès du premier ministre, moratoire, trêve et retour à la table de négociations. Le gouvernement maintient ses objectifs, le quoi, mais se dit prêt à discuter des moyens, le comment.

En fait, ce retour à la case départ permet au ministre de corriger ce qui fut de sa part une erreur de stratégie. La négociation qui s'amorce aurait dû se faire dans les semaines ou les mois qui ont précédé la publication du livre blanc et du projet de loi. En faisant l'économie de cette consultation avec la profession médicale, M. Côté se sera attiré bien des désagréments.

Mais, pour l'essentiel, il faut souligner, après bien d'autres, combien il importe que le ministre tienne le cap — le cap santé. La réforme qu'il a entreprise perdrait tout son sens s'il n'en résultait pas un accès plus équitable de toute la population du Québec « à des services adéquats sur les plans à la fois scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée », selon la nouvelle formulation des droits des usagers prévus à l'article 5 du projet de loi 120.

Pivot du système (nous l'auront-ils suffisamment martelé !), les médecins seraient mal venus de s'en laver les mains.

◆ Arpin

loppement culturel de la Ville.

« Nous sommes enchantés du rapport car l'on y reconnaît le rôle international, national, régional et local de Montréal. » Mais l'enchantement n'a qu'un temps et M. Bielo relève du même souffle le silence du rapport sur la réforme fiscale et ses conséquences sur les recettes de la Ville. Au moment où Québec s'approprie à faire entrer en vigueur sa taxe de vente de 8 %, Montréal tente de faire comprendre à Québec qu'il est inacceptable de taxer les produits culturels indûment. En même temps il s'agrippe à ses revenus, soit la taxe d'amusement de 10 %.

Le rapport Arpin ne s'intéresse ni à la taxe d'amusement ni à la taxe fédérale (de 7 %) mais suggère que la taxe de vente du Québec passe de 8 % à 3 % pour les produits culturels. « C'est bien beau en autant que nos revenus ne baissent pas », répète M. Bielo. Les investissements culturels annuels de Montréal frisent les 50 millions \$.

M. Bielo serait le premier à applaudir si le gouvernement reconnaissait, comme l'y encourage le rapport Arpin, le rôle-clé de Montréal. Non pas qu'il néglige la métropole... dans ses discours. Mais lorsque vient le temps de passer à l'action, les responsables culturels de Montréal constatent « certaines difficultés ».

« Que penser lorsque le gouver-

nement consent un investissement important à Laval, pour l'implantation d'une bibliothèque pour les communautés culturelles ? » « À Laval ! ».

M. Clément Richard, qui fut ministre des Affaires culturelles de 1981 à 1985, à qui l'on doit à la fois une décentralisation des pouvoirs et une insistance du rôle primordial de Montréal, estime que la rapport Arpin, au demeurant « très inspirant », aurait pu être encore plus loquace dans son affirmation du rôle de Montréal. « Ce n'est pas à Matane que l'on installera l'Opéra ».

Au passage du rapport qui dit qu'un écrivain peut vivre et produire en région pourvu qu'il dispose des contacts utiles pour la publication de ses oeuvres par des éditeurs disposant de bons réseaux de distribution, M. Richard rétorque que les éditeurs se trouvent à Montréal et que tôt ou tard, notre écrivain prendra la route qui mène à la métropole. « Nommez-moi un chanteur important qui habite ailleurs qu'à Montréal ».

Ceci dit, M. Richard perçoit une certaine hésitation dans le rapport Arpin sur le sort des conseils de la culture, hésitation d'autant plus étrange que le rapport a, sur tous les autres aspects de la culture, beaucoup à dire. « Il semble que M. Arpin n'a pu résoudre la quadrature du cercle ». L'équation entre les paliers national et régional. M. Richard rappelle que si certaines régions ont développé un certain dynamisme culturel, cela est en partie dû aux conseils de la culture. La Mauricie, par exemple, ce qui ne veut pas dire que d'autres ne sont pas inutiles.

À la Ville de Montréal, l'on se réjouit par ailleurs de voir que le rapport du comité Arpin invite les municipalités, et pas seulement les grosses, à faire davantage pour la culture. « C'est une bonne idée », dit M. Bielo. Que les autres municipalités fassent leur part aussi.

Là-dessus, M. Richard est d'accord. « Le gouvernement du Québec a toujours fait autant que les autres provinces en matière de culture. Le problème, c'est que les municipalités dépensent beaucoup moins ici qu'en Ontario, par exemple, surtout si l'on regarde les villes de moyenne importance ».

À en croire les commentaires des présidents de l'Union des municipalités et de l'Union des municipalités régionales de comté, les villes ne demandent pas mieux que de se lancer dans les affaires culturelles.

M. Mercier, de l'UMQ, insiste cependant sur la nécessité du leadership que doit assumer Québec, « comme en éducation ».

« Des politiques provinciales bien ancrées, croit M. Mercier, faciliteront des regroupements de municipalités à des fins culturelles ».

À l'UMRC, le président, M. Nicolet, ne rend pas Québec responsable du manque d'enthousiasme culturel de certaines villes.

« Il y a un problème financier, un manque d'équipements et des faiblesses dans la diffusion, mais d'abord je déplore l'éclatement des structures municipales. Nous n'avons pas eu assez d'occasions de nous regrouper pour faire des choses et il y a à des traditions à briser », croit M. Nicolet, qui est maire d'Austintin, près du Lac Memphrémagog. Il mentionne le regroupement de certaines villes pour les services de bibliothèques. Mais, tout comme M. Mercier, il salue l'effort du rapport Arpin qui « fournit un éclairage important sur un problème trop longtemps escamoté ».

ARTS VISUELS



Dina Podolsky, installée à Montréal depuis 10 ans

Borislav Nicolov

L'ON SAIT peu des peintres russes avant-gardistes des années vingt, sinon que Staline les a spirituellement décapités. Leurs héritiers vivent aujourd'hui à Paris, New York et Montréal, s'inspirant dans son travail tant par le modernisme américain que de la tradition culturelle riche qu'est celle de la Russie.

Marina Popova, née à Kiev en 1949, installée en Amérique depuis dix ans, est incontestablement un exemple bien curieux de ce jumelage culturel, aux fruits parfois exotiques. Son parcours de peintre l'a menée sur le chemin de l'autodécouverte, jallonné par les études au collège des arts à Kiev et le contact avec le modernisme américain à New York, dont la liberté d'expression a sidéré l'artiste, selon sa propre expression.

Le résultat en est la participation à l'exposition au Musée des peintres russes en exil en 1985. À Montréal depuis cinq ans, elle a déjà exposé à la galerie Frédéric Palardy, à l'Octagone Art Centre et à St Bruno-de-Montville. C'est le temps de l'autodécouverte, affirme Marina Popova. Le constructivisme n'a plus le même attrait à ses yeux, elle cherche à extravertir les dimensions artistiques d'une quête métaphysique qui l'obsède de plus en plus. Il s'agit des mystères du temps interne, celui, dira-t-elle qui sillonne notre âme dans son va et viens entre le passé de la collectivité et l'avenir de l'individu.

C'est un phénomène dont Marina Popova rend les dimensions artistiques visuelles. Ses tableaux étonnent tant par la simplicité apparente des

formes, que par la richesse et l'intensité des couleurs, qui à eux seules, reconstituent l'univers de l'émotivité. Peintre, Marina Popova ne s'en défie pas pas de la parole, sur ses toiles le courant de la pensée laisse une empreinte en différentes langues que Marina Popova a connue lors de son exil qui lui a permis de retrouver son alter ego cosmopolite.

Lev Podolsky, compatriote de Marina, également installé à Montréal, est quant à lui visionnaire du concret. Formé à Moscou, il a connu l'époque des règles imposées, dont il ne se soucie d'ailleurs aucunement. Ses matériaux de travail sont les objets du quotidien, des planches, des tuyaux, assiettes, tout l'arsenal des modernistes qu'il met en branle dans une confrontation quasi litaneuse avec l'espace. Il essaye de créer la facture, la surface, sans s'effondrer dans le mythe qu'est la perspective. Sezanne, Picasso, Brack sont à ses yeux frères de la même lignée qui démolissent l'objet et par le même jeu l'espace.

Mais de cette insurrection apparente contre les règles sacrées de la Renaissance tardive, à l'humiliation, marque disintinctive du grand talent, il n'y a qu'un seul pas. Podolsky le franchit, comblant ainsi l'abîme entre la présomption et le véritable art. Plus qu'à des tableaux, ses oeuvres ressemblent à une méditation silencieuse sur la vie mornie qui finit par user l'univers autour de nous. Le peintre reconstitue la cohérence initiale des objets avec persévérance, remplaçant les traces de l'usure bien vécue par ceux de son application quotidienne. J'essaie, dit-il, car l'art n'est rien d'autre qu'un effort permanent d'accomplisse-

ment.

Ces paroles portent à l'instant du peintre la trace de la quête biblique de Moïse, dont les dimensions philosophiques se mesurent à l'effort fourni plutôt qu'au résultat final.

Malgré l'exposition de ses oeuvres, janvier 1991, à la maison de la culture Côte-des-Neiges, Lev Podolsky ne court pas après la reconnaissance et la gloire. Il y a un temps à tout, dira-t-il, en guise d'excuse des heures interminables qu'il passe dans son atelier, à façonner la texture de ses tableaux aux couleurs gris-vert-marron.

Par contre, sa fille Dina Podolsky, peintre également, n'arrête pas de recomposer son passé dans un interminable cortège de personnages aux couleurs vives. Une valse à l'anti-Proust dans le jardin secret de l'enfance, Dina Podolsky savoure la fuite du temps avec une incomparable finesse. On pourrait s'égarer à associer son style artistique à son parcours biographique, si ce n'était la luminosité presque irréelle de ses personnages, qui semblent issus de quelque rêve fébrile.

Incontestablement influencée par le travail de son père, Dina Podolsky l'est tout autant par les oeuvres de Fra Angelico. Elle a fait ses études en beaux-arts en Israël, où elle a émigré avec ses parents, puis réalise une démarche artistique individuelle, en marge des courants modernistes dont elle semble se méfier. En 1985 elle s'installe au Canada, à Montréal, où elle participe à quelques expositions de groupe, et, en 1989 elle présente une impressionnante suite d'oeuvres à la galerie Lydia Monaro.

◆ Montréal

n'en plus finir entre les juridictions, Ottawa et surtout Québec. Les tenants de la thèse que Montréal est une locomotive n'ont pas encore réussi à imposer cette valeur-là à leurs gouvernements respectifs », analyse John Gardiner. Pour lui, « le rôle le plus important que la Ville puisse jouer, c'est de définir une fois pour toutes un projet de la Ville de Montréal dans sa région ».

« Dans toutes les grandes villes, il y a des problèmes de coordination, des pouvoirs politiques en conflit. Ça n'existe pas, les plans de développement de ville, parce qu'il n'y a jamais de chef d'orchestre », affirme Marcel Côté, allègrement péremptoire dans le rôle de pourfendeur d'idées reçues qu'il affectionne visiblement. Sur ce point, « Montréal est très typique », selon lui. « Il faut arrêter de se préoccuper d'infrastructures et de chicanes de banlieues versus centre-ville. L'élément-clé, c'est de renforcer le Grand Montréal comme place d'affaires dont le rayonnement dépasse le Québec ».

Pour que Montréal remonte la pente, il faudra pourtant que tout le monde tire, longuement, dans le même sens. — Voir les divergences entre ces deux intervenants de poids, on comprend que la vision unificatrice que tant d'analystes de tout poil ont appelée de leurs vœux puisse leur échapper depuis si longtemps.

Ce qui nourrit la croissance de la plupart des grandes villes nord-américaines depuis 30 ans, leur raison d'être, c'est la fonction de coordination de l'économie privée, explique Marcel Côté. Et cette fonction s'exerce généralement au centre-ville, d'où est contrôlée la fonction manufacturière. C'est ça qui remplit de comptables, d'avocats et de sièges sociaux les tours des centres-villes, et c'est pour ça qu'il y a des industries de plus en plus à la périphérie. Les manufacturiers, ça leur prend toujours un peu plus d'espace, ils font toujours un peu plus de bruit, c'est un phénomène vieux de 700 ans : du temps de Florence, les manufacturiers étaient déjà dans le « coronado », la couronne. Là, on parle de phénomènes intra-urbains. Mais ce qui fait Montréal, de Saint-Jérôme à Saint-Bruno, c'est que Montréal est un centre d'affaires.

Quand il y a plus de pauvres dans l'île de Montréal que dans les quatre Provinces maritimes réunies, que dans la ville même, la pauvreté touche une famille sur quatre, tandis

que la Rive-Sud connaît une croissance comparable à celle de Toronto, l'approche « Grand Montréal » fait grincer des dents les gens de terrain.

Pour John Gardiner, « il est essentiel qu'on reconnaisse le rôle-clé de la région montréalaise dans la province : c'est la moitié de la population et 60 % à 90 % de la production économique, selon les secteurs d'activité. Mais, dit-il, il va falloir quand même qu'on reconnaisse certaines spécificités de la ville centrale à l'intérieur de la région. Que ce soit au niveau de l'habitation, des terrains industriels contaminés, des infrastructures non complétées qui doivent l'être prioritairement par rapport à la grande région. Que ce soit au niveau de l'immigration qui s'installe ici plus qu'ailleurs ; ou du fait que ça coûte plus cher d'administrer la ville-centre que ses zones éloignées, en termes d'utilisation des infrastructures routières, des trottoirs, de la sécurité. Je ne pense pas qu'un centre urbain réussisse sans un centre-ville fort ».

« L'avenir économique de la région passe nécessairement par une consolidation du tissu urbain actuel de Montréal, affirme John Gardiner. C'est-à-dire renforcer son centre-ville, compléter le développement résidentiel ici avant d'ouvrir de nouveaux quartiers éloignés de la ville centrale, développer des industries là où se trouvent les infrastructures importantes : chemin de fer, métro, grandes routes. L'inverse de ça, c'est continuer l'étalement urbain sous toutes ses formes, résidentielles ou industrielles. Non seulement c'est l'affaiblissement du cœur de la région et de la province, mais ça implique des routes, des hôpitaux, des écoles, de la viabilisation de terrains, des coûts administratifs accrus pour les municipalités qui s'élargissent, et ça impose des coûts prohibitifs à la société ».

Rien d'étonnant, donc, à ce que le rapport de SECOR au Comité ministériel permanent ait causé un vif émoi dans l'île Montréal, en affirmant que les pressions démographiques à l'origine du phénomène de l'étalement urbain se sont résorbées dans les années 1980, et que « les infrastructures n'ont pas véritablement eu d'influence critique sur le développement global de Montréal dans la dernière décennie ». Thèse qui rend « caduc » le principe directeur d'aménagement urbain formulé en 1978 sous le Parti québécois et toujours appliqué depuis, visant à consolider l'aménagement à l'inté-

rieur du périmètre déjà bâti.

« Je ne peux pas être d'accord avec l'idée que l'étalement urbain est terminé compte tenu de la dénatalité, ou que ça n'a pas d'impact économique », proteste M. Gardiner. Il cite l'exemple du très contesté projet de voie autoroutière de contournement de l'île émis il y a deux ans par Marc-Yvan Côté, alors ministre des Transports, et qui reste « dans les limbes ». L'exemple aussi de l'actuelle réforme Ryan, dont le transfert de fardeau fiscal aux municipalités va selon lui « inspirer un plus grand étalement pour toutes les villes du club de transport en commun, y compris Longueuil qui sera moins compétitive par rapport à sa propre couronne ».

« Si le gouvernement provincial décide que les autoroutes doivent desservir toutes les municipalités et contourner la ville centrale, au lieu de promouvoir le transport en commun, c'est un choix de société dont nous allons payer le prix, dit-il. Collectivement ».

Les zones industrielles : nécessité ou inanité

Déjà, en mai 1990, soit six mois avant la remise du rapport SECOR, les membres de la table de concertation économique de l'île de Montréal avaient soumis leurs propres recommandations au Comité ministériel permanent pour le redressement de Montréal. Leur absolue priorité : accroître l'emploi manufacturier dans la zone centrale et, à cette fin, y régénérer les vieilles infrastructures industrielles et investir dans les routes d'accès à l'île. « Actuellement, tout se passe comme si les gouvernements s'étaient résignés au déclin manufacturier de Montréal », se plaignaient-ils.

Mais non, ce n'est pas vrai, rétorque Marcel Côté. Mais ce sont des gens de l'île de Montréal et pour eux, c'est bien important la différence entre l'île et la Rive Sud.

Préoccupation compréhensible, quand on sait que les impôts fonciers sont presque la seule source de financement des municipalités. Ils allument 81 % du budget de la Ville de Montréal : si les entreprises manufacturières et les gens qui y font de bons salaires s'en vont en banlieue, la caisse municipale se vide, les flux monétaires qui s'échangent quotidiennement au centre-ville ne lui rapportent rien. Le rapport SECOR reconnaît d'ailleurs la « non-équité du financement actuel des infrastructures et organismes régio-

naux » et la « distribution territoriale très inégale du fardeau fiscal ».

« Le défi, pour nous, c'est de développer et mettre sur le marché des terrains industriels à des prix compétitifs », explique donc John Gardiner. Un défi « énorme : non seulement les prix des terrains sont plus élevés chez nous que dans la couronne, mais les terrains ont été contaminés par les industries lourdes du XIXe siècle. » Selon lui, c'est le cas de la plupart de ceux que la Ville a achetés pour créer quatre parcs industriels (à Rivière-des-Prairies, le long du canal Lachine, à l'ADACport et sur une partie de la carrière Miron) et la décontamination coûtera au moins 200 millions \$ à la municipalité. « D'où la nécessité, dit-il, d'une aide fédérale et provinciale, peut-être sous forme de crédits d'impôts pour les investisseurs ».

Mais pour Marcel Côté, ces problèmes locaux d'infrastructures n'ont rien à voir avec le développement économique de la région dans son ensemble : « J'aime la franchise des Américains, qui appellent ça du 'pork-barrel' » (le 'tonneau de porc' qui permet aux politiciens de graisser la patte des électeurs).

D'ailleurs, assène-t-il, « la Ville de Montréal est incompétente pour gérer des parcs industriels. M. Alexis Nihon fait ça bien mieux qu'elle. » Et de toute façon, « il y en a, du terrain, c'est pas ça qui manque. Un des quartiers les plus accessibles de l'île, c'est au pied du pont Victoria, à 30 secondes de l'autoroute. La Ville y a dépensé une fortune, a convaincu Téléglobe d'y installer son siège social : personne d'autre n'y va ! »

Ce qui se développe actuellement dans la région, c'est la Rive-Sud : c'est le meilleur coin pour mettre des entreprises manufacturières et c'est là qu'elles vont, puis on va s'habituer. Faut pas penser que Montréal est différente des autres villes ni que les Québécois sont différents des autres dans les comportements globaux qui émergent de ça.

Mais alors, tous les efforts de réindustrialisation de l'est du sud-ouest ne servent-ils à rien ?

« Ce n'est pas le meilleur investissement qu'on puisse imaginer, dit Marcel Côté, mais on ne peut pas empêcher la nature humaine : les gens se battent pour leur quartier. Mais c'est sûr que la grande stratégie de Montréal ne passe pas ça. C'est du scoutisme, c'est essayer de mettre du baume sur un mal, ça ne guérit pas la maladie ».

Cette maladie, bien sûr, c'est celle qu'on connaît sous le nom de développement en trou de beigne.

« Il y a un beigne essentiellement parce que Montréal n'a pas eu de croissance suffisante pour absorber son surplus de main-d'oeuvre », diagnostique M. Côté. Or, « dans toutes

les villes du monde, les gens laissés pour compte s'en vont dans la vieille ville, dans les quartiers les moins attractifs, et ici, c'est dans l'est. On a construit ça cheap après la première guerre et on n'a pas réinvesti. Et la Ville de Montréal, malheureusement, encourage ce phénomène en construisant encore plus de logements sociaux dans ce coin-là, au risque de développer des ghettos ».

Bref, « tout ce qu'on entend sur les emplois manufacturiers qui s'en vont du centre-ville et qui créent le beigne, ce sont des stupidités », tranche M. Côté. « Ça n'a rien à faire avec la localisation des emplois. D'ailleurs, « vous remarquerez que la majorité des gens qui travaillent dans l'est n'y habitent pas ».

Ce qui s'explique largement par l'adaptation de cette main-d'oeuvre laissée pour compte dans les vieux quartiers de l'île : 40 % des 111 000 nouveaux emplois créés sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal entre 1985 et 1990 ont été occupés par des non-résidents de la CUM.

Là-dessus, tout le monde est d'accord sur le remède à appliquer : de la formation professionnelle à haute dose, de l'alphabetisation, si nécessaire. Le rapport SECOR recommande aussi de valoriser le travail technique et manuel et de réduire le décrochage scolaire.

« La formation professionnelle est une action prioritaire », dit John Gardiner. Et même si c'est essentiellement un dossier de juridiction partagée entre les gouvernements fédéral et provincial, il se promet de « le suivre de près et d'intervenir pour tenter de l'orienter de façon à répondre aux besoins spécifiques de la Ville de Montréal, qui n'est pas nécessairement représentative de la province ».

Cela dit, « la pauvreté ne disparaît pas soudainement », avertit le rapport SECOR. Et vu le temps que prendra inévitablement le recyclage de la main-d'oeuvre, « la logique de la modernisation de l'appareil manufacturier montréalais porte en elle-même, au moins dans un premier temps, un germe d'aggravation de la pauvreté dans les territoires déjà touchés ».

L'envergure de la ville dépend du rayonnement des affaires qui sont gérées centralement dans cette ville-là. Or, ce qui est arrivé à Montréal depuis 30 ans, c'est que son rayonnement s'est grandement rétréci à cause de pressions sociales de toutes sortes. Entre autres, les francophones ont pris le contrôle de l'économie urbaine, des anglophones sont partis et il y a eu une québécoisation de l'économie montréalaise », explique M. Côté.

C'est ce que les urbanistes appellent la « Milwaukeeisation », du nom

de Milwaukee, grosse ville du Wisconsin considérée comme l'archétype du centre urbain à vocation strictement régionale. Cette restriction de l'horizon mental est d'ailleurs, pour M. Côté, l'une des principales raisons du déclin du Grand Montréal (les autres étant la lenteur avec laquelle s'effectue ici la transition d'une structure manufacturière traditionnelle à de la fabrication sophistiquée et du tertiaire supérieur, et la politique monétaire restrictive menée par Ottawa à cause de la force de l'économie ontarienne).

« Il y aura deux types de villes dans les années à venir », confirme M. Gardiner : les centres régionaux comme Milwaukee « villes-États qui participent activement aux nouvelles tendances économiques du monde, qui sont un développement sans frontières nationales ». Sa préférence va clairement vers les secondes : « Il faut miser sur Montréal ville internationale », affirme-t-il, « depuis qu'on est sorti de l'ère Duplessis, Montréal, bilingue et culturellement ouverte sur le monde, a tout le potentiel pour en être une ».

Là où son analyse diffère, une fois de plus, de celle de Marcel Côté, c'est sur les moyens d'y parvenir. M. Gardiner parle « d'attirer des agences internationales comme l'OACI », du « concours international de design qui a amené ici 120 créateurs de 35 pays ».

Pour M. Côté, « mettre Montréal sur la carte », c'est « une fausse conception » du caractère international d'une ville. Et tenter d'y attirer des entreprises étrangères, c'est de la foutaise : on n'attire pas des entreprises. Une ville est développée par le dynamisme de son propre centre d'affaires, et c'est comme ça que le manufacturier se construit autour. Les investissements étrangers, ça ne vient pas à Montréal parce qu'il n'y a des parcs industriels.

Pour l'instant, « Montréal n'est pas une ville internationale », affirme Marcel Côté, au sens où « elle a très peu d'activités internationales : Bombardier, un peu BCE, les 100 personnes qui gravitent autour de l'OACI... » Mais il rejoint M. Gardiner sur un point : le potentiel est là.

« La richesse de Montréal, c'est qu'on est unique en Amérique du Nord, peut-être avec Miami, à être au confluent de deux cultures qui se côtoient continuellement. Bombardier, qui est maintenant une compagnie européenne à plus de 50 %, SNC, un Nord-Américain en train de se développer en Europe, c'est vraiment ça, la force, le génie de Montréal. »

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

Triomphe des Feluettes

Robert Lévesque

LA MEILLEURE pièce canadienne, cette année, est une pièce québécoise, celle de Michel-Marc Bouchard, *Les Feluettes*, qui a triomphé lundi soir à Toronto lors de la remise des 12e *Dora Mavor Moore Awards* au *Winter Garden Theater*.

Lilies, le titre anglais de la pièce de Bouchard, traduite par Linda Gaboriau, a remporté trois des onze *Dora Mavor Moore*, celui de la meilleure pièce, de la meilleure production, et de la meilleure bande sonore.

Produite par le Théâtre Passe-Muraille (TPM), et mise en scène par Brian Richmond, la pièce de Michel-Marc Bouchard était pour le public torontois « *a provocative play* ». Mais la pièce a connu un très fort succès et sa triple performance de lundi à la remise des prestigieux prix canadiens du théâtre (un précédent) en témoigne.

La plus récente pièce de Michel Tremblay, *La Maison suspendue*, traduite et mise en scène par John Van Burek au Théâtre Français de Toronto, était également en lice pour six *Dora Mavor Moore*, mais n'en a remporté aucun. *Lilies* accumulait un record de neuf mises en nomination.

Dans la catégorie nommée par les Torontois *small-theatre division*, une autre pièce québécoise a remporté le *Dora Mavor Moore* de la meilleure pièce. Il s'agit de *The Cézanne Syndrome* de Normand Canac-Marquis, traduite par Louison Danis.

Losique renvoie la balle aux gouvernements

Le président du FFM stigmatise le sous-financement chronique de son festival

Odile Tremblay

POUR SERGE LOSIQUE, président du Festival des Films du Monde, l'origine des problèmes d'argent du FFM tient au sous-financement chronique de cette manifestation culturelle. En conférence de presse hier à Place Ville-Marie, il renvoyait le ballon de la responsabilité aux gouvernements sans mettre en cause sa propre gestion dans la crise financière qu'il traverse.

« Les festivals de Berlin, Cannes, Venise sont presque entièrement financés par l'État (7 millions \$ pour Berlin) alors que celui de Montréal ne reçoit des subventions gouvernementales que pour le tiers de son budget total (de l'ordre de 3,7 millions \$), gémissait-il. Tout le monde décrit le FFM comme le seul festival de films de catégorie A en Amérique du Nord. Mais quelqu'un doit payer la facture. »

Le président du Festival des Films du Monde affrontait des journalistes fort désireux d'en connaître plus long sur le déficit accumulé de un million \$ du FFM dont LE DEVOIR faisait état la semaine dernière. Les journaux avaient soulevé les importants problèmes de financement de l'événement cinématographique, parlant de nécessaires réductions de dépenses, voire d'une survie me-

née pour ce quinzième festival. Ils révélaient également que la firme comptable *Price Waterhouse* scrutait à la loupe les finances du Festival.

Serge Losique est venu brandir une lettre providentielle (datée du même jour) de la ministre des Affaires Culturelles Liza Frulla-Hébert donnant suite au rapport préliminaire de Price Waterhouse. « Nous vous assurons de notre collaboration et de notre volonté de trouver, avec nos partenaires, une solution plus permanente au financement du Festival », assurait la ministre dans sa missive en proposant un soutien élaboré sur un plan triennal. Madame Frulla-Hébert s'est montrée également satisfaite du dit rapport préliminaire et réitérait son appui à l'événement culturel. Mais sa lettre ne contenait aucun chiffre. Du cabinet de madame Hébert, LE DEVOIR apprenait néanmoins que la subvention du MAC au FFM était de 560 000 \$ (340 000 \$ pour le Festival et 220 000 \$ pour les activités parallèles).

Le président du FFM a déclaré vouloir vider la question une fois pour toutes mais n'a pas effectué de déclarations fracassantes pour autant. Son quinzième Festival aura lieu du 22 août au 2 septembre comme prévu. Dans quelles conditions ? Allez savoir !

« Ce que vous avez lu dans les jour-



PHOTO JACQUES NADEAU

Serge Losique a présenté hier à la presse le nouveau symbole du Festival des Films du Monde.

naux ne correspond pas à la réalité », a déclaré M. Losique, sans pointer les inexactitudes en question. Roi de l'esquive, à son habitude, il n'a ni confirmé ni infirmé le montant de 1 mil-

lion \$ de déficit accumulé dont serait affligé son Festival. Il n'a pas révélé non plus s'il devrait sabrer dans les dépenses du festival, dans le Marché du film notamment, qui drainerait

avec d'autres activités parallèles plus des deux tiers (700 000 \$) du déficit accumulé. « Les chiffres, la réalité, ça dépend comment on les lit », concluait-il, sibyllin.

THÉÂTRE

Une volée d'humour tendre

Les Vol-o-vent

Création collective de Jean-Jacques (Jacqui) Boutet, Jacques Girard, Ginette Guay et Pierrette Robitaille, interprétée par eux-mêmes. Mise en scène : Reynald Robinson. Arrangements musicaux : Jean-Fernand Girard. Pianiste : Yves Léveillé. Décors et costumes : Yvan Gaudin. Production du Théâtre des Cascades, présentée du 31 mai au 1er septembre.

Michel Vaïs

CE N'EST pas du théâtre, mais un très bon spectacle de cabaret. Pourquoi pas ? Je préfère infiniment une amusante suite de sketches et de chansons comme celle des Vol-o-vent à une pièce mal ficelée, grossière ou macho. Le théâtre a parfois intérêt à se régénérer en explorant autour de son domaine strict. Les quatre coauteurs et interprètes se sont regroupés sous le vocable des Vol-o-vent à leur sortie du Conservatoire de Québec en 1976. Cet été, après une longue mise en veilleuse de la formule, ils la reprennent pour nous proposer une série de numéros à dominante rétro, chantés, joués ou racontés dans l'esprit des cabarets de Montréal ou de Québec des années quarante.

Portant un costume uniforme mais muni d'un véritable arsenal de couvre-chefs et de perruques, le quatuor danse, vocalise, éructe, couine, proute, pouët-pouète, narre, autant dans la tradition des Frères Jacques ou de Ray Ventura que dans celle de Louis Armstrong. On passe sans transition d'un air de yodle tyrolien à « Chatanooga Chouchoux », d'une complainte de cowboy canadien (« Quand le soleil dit bonjour aux montagnes », dans deux versions différentes) à une scène d'Othello avec la participation active de deux spectateurs triés sur le volet.

Dans ce cocktail, on trouve bien quelques inévitables numéros d'imitation, mais J.-J. Boutet érafle plaisamment le genre en « ratant » Mulroney. La plupart du temps, cependant, les Vol-o-vent s'inspirent d'un style d'émissions de variétés hautement ridiculisables, sans que l'on puisse en reconnaître une en particulier. Cela va des *Jeux de Troubadours* aux *Démons du midi*, et les « victimes » font penser autant à Serge Laprade qu'à Jean-Pierre Ferland ou à d'autres Julio Iglesias. C'est spirituel, bien fait, intelligent et plein de tendresse.

Les meilleurs moments ? L'enregistrement d'une émission radiopho-



PHOTO YVES RICHARD

Ginette Guay, Jacques Girard et Pierrette Robitaille dans *Vol-O-Vent*.

nique sur le patrimoine à Saint-Onésime-du-Dégel-Jonction (350 milles au nord de Natashquan) à l'occasion du Festival du glaçon, les 13 et 14 juillet. La très souple Pierrette Robitaille, qui compose alors, comme Ginette Guay, une centenaire un peu demeurée, revient en scène 2 secondes après en être sortie, transformée en langoureuse chanteuse andalouse ! Un autre numéro fort réussi est l'imitation de Plume Latraverse

par J.-J. Boutet. En spectacle à l'Olympia de Paris, une caisse de bière en guise de chapeau, Plume chante (!) de sa voix rauque, tandis qu'un Français traduit simultanément pour le public parisien : *Bobépine* devient ainsi *Pince à cheveux*. C'est tordant.

Entre la ballade sur la balade en tacot et une chanson grivoise édulcorée (car il y avait des bonnes soeurs dans la salle...); entre un

numéro de fakir « forcé » (... de marcher sur des braises) et la gymnastique de bienvenue au Club Méd ou le poème d'une inquiétante féministe granola, on trouve une perle, un grand coup de chapeau respectueux à Olivier Guimond : dans le numéro de Méo, l'ivrogne qui a peur de rentrer chez lui à quatre heures du matin et d'affronter bobonne, et qui reçoit une leçon de fermé-tête mâle du garçon de taverne, Jacques Girard rappelle Guimond par les mimiques, la démarche vacillante, le chapeau rond écrasé, le mégot brisé entre les lèvres, la chemise sortie du pantalon, et même les intonations. Ce sketch est une pièce d'anthologie dans laquelle se profile l'ombre du grand artiste populaire disparu. La tradition resservie ainsi, avec amour et finesse, ne vieillit pas. Elle parle toujours au coeur.

Le plus vieux théâtre d'été

Plusieurs personnes semblent s'intéresser, depuis quelques jours, à ce qui fut notre premier ou notre plus ancien théâtre d'été. Notre collègue de *La Presse*, Jean Beaunoyer, écrit à la une du *Cahier Arts et spectacles* du 15 juin que Le Théâtre de Marjolaine est le « plus vieux théâtre d'été du Québec ». Jean-François Doré et Joël Le Bigot, à Radio-Canada, y sont aussi allés récemment de leurs suppositions, en parlant du Théâtre de Sun Valley, de celui de l'hôtel Chantecler à Saint-Adèle et de La Fenière à Loretteville. En fait, même si l'on fait du théâtre l'été au Québec depuis 1852, c'est en 1953 qu'Henri Norbert a fondé la salle de Sun Valley, aujourd'hui disparue, qui constituait donc le premier théâtre d'été du genre que l'on connaît maintenant. Paul Hébert a ouvert le Chantecler en 1957, Georges Delisle a créé La Fenière en 1958 (aujourd'hui relocalisée à l'Ancienne Lorette) et Marjolaine Hébert a fondé La Marjolaine en 1960. Le suivant, The Piggery, de North Hatley, date de 1964. Tous ces théâtres, sauf Sun Valley, fonctionnent toujours. Ces renseignements se trouvent dans l'article sur le théâtre d'été au Québec du précieux *Oxford Companion to Canadian Theatre* publié à Toronto par la Oxford University Press en 1989. L'article est signé André-G. Bourassa, professeur à l'UQAM, et qui est depuis le 23 mai dernier président de la Société d'histoire du théâtre du Québec. Si les historiens du théâtre écrivent, c'est justement pour nous éviter de dire n'importe quoi.

CINEMA /chronique

Hommage à Jewison et Arcand au FFM

Odile Tremblay

« VOICI le nouvel Oscar du FFM pour les siècles à venir », annonçait, optimiste, hier en conférence de presse le président du Festival des Films du Monde, M. Serge Losique exhibait, ce-disant, une statuette de bronze appelée à devenir le nouveau symbole du Festival. Le trophée, signé par le sculpteur québécois André Fournelle, a la forme d'une tête transpercée d'une main et d'une pellicule. Du 22 août au 2 septembre, c'est son quinzième anniversaire et le FFM, dont les finances sont par ailleurs mal en point, a envie de modifier son image.

Peu de grandes révélations aujourd'hui (on ignore encore quels films canadiens et québécois seront de la manifestation) mais l'annonce de deux films en compétition officielle : il s'agit de *Salmonberries* du cinéaste allemand Percy Adlon (à qui on doit *Bagdad café*) et de *The Beggar's Opera* du Tchèque Jiri Menzel. *Salmonberries* donne la vedette, pour la toute première fois dans un film de fiction, à la fameuse chanteuse country canadienne K.D. Lang. Aux côtés de Rosel Zech et de Chuck Connors, elle y interprète en Alaska une femme à la recherche de l'amour. De Jiri Menzel, on se rappelle le merveilleux *Mon cher petit village*, primé il y a quelques années au Festival. *Beggar's Opera*, une adaptation d'une pièce de Vaclav Havel, est elle-même inspirée de *L'Opera de quat'sous*. Rappelons que *Disha* de l'Indienne Sai Paranjpye et *L'Étalon d'Argent* du coréen Chang Kilsoo faisaient déjà partie de la compétition.

Ce quinzième anniversaire donnera lieu à une série de dix hommages spéciaux : au cinéaste canadien Norman Jewison tout d'abord, au cinéma d'animation de l'Office National du Film du Canada ensuite qui fête les 25 ans de son studio français d'animation et le cinquantenaire du studio anglais créé par Norman McLaren. On connaissait surtout de Norman Jewison *Agnes of God*, film d'ouverture du FFM en 1985. Cette année, hommage sera rendu à son oeuvre entière (canadienne et hollywoodienne). Norman Jewison aura d'ailleurs droit à sa soirée spéciale, tout comme Denys Arcand, autre jubilaire du Festival.

Le cinéma scandinave (et non un seul pays comme d'habitude) fera l'objet d'une section spéciale. Du Danemark, nous verrons *Europa* de Lars von Trier qui récoltait à Cannes le prix du jury, *L'Anniversaire de Kaj* de Lone Scherfig et *Spring Tide* d'Eddie Thomas. Quelques films de Suède et de Finlande sont prévus aussi.

Le cinéma d'Amérique latine, d'une édition à l'autre un volet important du festival, propose notamment *Caluga O Menta* du chilien Gonzalo Justiniano et *Danzon* de la mexicaine Laria Novaro. Le FFM rendra également hommage au cinéaste cubain Julio Garcia Espinosa en présentant ses films *Tiers monde*, *Guerre mondiale*, *Les aventures de Juan Quin*, *Être ou ne pas être* et *La mort inutile de mon ami Manolo*.

Quelques événements spéciaux viendront souligner ce quinzième anniversaire. Un concert de musique de films, tout d'abord, intitulé *Cinema, cinémas...* L'événement, produit par Radio-Canada, aura lieu le 24 août à 20h au studio 42 de la télévision d'État. François Domperrière dirigera l'Orchestre Métropolitain en présentant des mélodies connues extraites de films projetés depuis les débuts du FFM. Quant à la télé de Radio-Canada, elle retransmettra le tout dans le cadre des concerts d'été, le lundi, 26 août à 21 h. À partir du 2 juillet, les billets du concert seront en vente au comptoir d'accueil de la porte centrale de Radio-Canada.

Saviez-vous que...

UN SEUL et unique film québécois francophone a dans toute l'histoire de Telefilm Canada remboursé jusqu'ici ses frais d'investissement. Il s'agit bien sûr du *Déclin de l'empire américain* de Denys Arcand. Précisons-le : un film met sept ans avant de rapporter à ses investisseurs et Telefilm Canada se rembourse bon dernier (après le producteur, le distributeur, les investisseurs privés). Un succès comme *Le déclin* doit envahir au cours de ces années les marchés étrangers, celui de la video-cassette et de la télé avant d'être déclaré rentable. *Cruising bar* de Robert Ménard se dirige vers une réussite du genre mais, encore trop jeune (quatre ans), il n'a pas complété sa carrière.

Le Festival franco-ontarien, au-delà de l'appât Bécaud

Sylvain Cormier

POUR une belle prise, c'est une belle prise. Dans la puiette du Festival franco-ontarien, qui se déroule d'aujourd'hui à la Saint-Jean en plein centre d'Ottawa, frétille la plus grosse anguille électrique qui soit : Monsieur 100 000 volts en personne. Ce soir à 21 h 30 sur la grande scène du parc Major (situé entre le Château Laurier et le Musée des Beaux-Arts), Gilbert Bécaud, toujours survolté à 63 ans, niera une fois de plus avoir volé l'orange du marchand. En exclusivité.

Appâtés, les médias québécois ont vite mordu à l'hameçon. Quoi, Bécaud là-bas, tout là-bas en Ontario, de l'autre côté du miroir, et pas chez nous ? Mais comment diable une poignée de Franco-Ontariens est-elle parvenue à tendre ses filets assez loin pour y capturer cette bête de scène qui n'a pas frayé dans nos parages depuis près de 7 ans ?

« L'idée de faire venir Gilbert Bé-

caud circule au Festival depuis un certain temps », explique Clermont Bouchard, directeur artistique de l'événement. « C'est aussi l'idée de Radio-Canada (le spectacle sera enregistré par le réseau et retransmis lors de la livraison du 23 juin des Beaux dimanches). Bécaud est une des très grandes légendes de la chanson française, au même titre que Trenet, Montand ou Juliette Gréco. Un peu comme Brel l'était, comme Piaf l'a été. Bécaud, on le voulait, et on est allé le chercher. »

Figure de proue d'un Festival résolument francophone (au programme bilingue près, public oblige) parce que porte-étendard de la chanson française dans le monde, Bécaud symbolise par sa présence la vitalité de la communauté franco-ontarienne. « C'est un Festival qui célèbre la Francophonie », confirme Bouchard.

Ainsi, au-delà de l'appât Bécaud, ce Festival est avant tout une fête de la langue française, pendant laquelle les Franco-Ontariens et autres fran-

cophiles, qui investissent massivement les lieux (à partir du centre, tous les sites se trouvent à moins de cinq minutes de marche), se félicitent les uns les autres d'avoir résisté une année de plus aux pressions anglo-saxonnes. Donc, un événement essentiellement populaire où les programmes d'animation de rues importent autant, sinon plus, que les têtes d'affiche.

« Ce sont des spectacles qu'on ne peut voir à Montréal, poursuit Bouchard. On fait venir des groupes qui sont reconnus mondialement dans ce domaine. » En déambulant au hasard des rues, on y rencontrera, entre autres, les échassiers français de Hors-Strate, le Natural Theatre d'Angleterre et la bande australienne d'acrobat-danseurs-mimes Stretch MK-1.

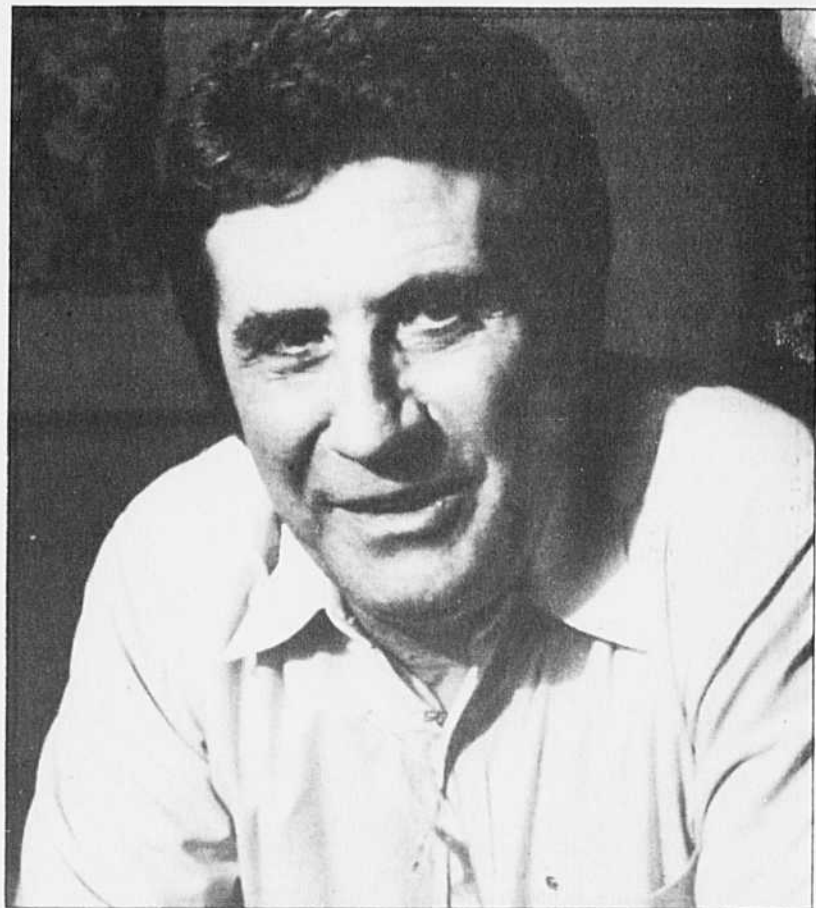
Cependant, ce sont les spectacles de la grande scène qui devraient drainer le plus grand nombre de Québécois au Festival. Successivement, Laurence Jalbert et Jean-Loup le 21, Carole Laure et Jim Corcoran le 23, ainsi que Paul Piché, Michel Rivard et Robert Paquette lors

de la grande soirée de clôture de la Saint-Jean, feront résonner leurs rimes riches jusqu'au Parlement.

De plus, le 22, soit une journée avant Montréal, Ottawa verra le grand show thématique Chansons pour durer, qui réunit, rappelons-le, Marjo, Daniel Lavoie, Pierre Flynn, Geneviève Paris, Nanette Workman et... Boule Noire, qui ne chanteront pas que leurs refrains attendus mais aussi quelques morceaux choisis du corpus québécois.

Entretemps, ce soir à 20 h, dans le cadre d'un spectacle intitulé « Je vous le donne en mille », Lever de rideau, les lauréats de l'édition 1990 du concours Ontario pop (Simon Barrette, Holly Charlebois, Julie Côté et Michelle Lozon) se joindront aux gagnants de 1991 (Carine Karkour et Thalie D'Amour) et à Robert Paquette pour préparer l'entrée de Bécaud.

Bien que la capitale canadienne nous semble souvent à des années-lumières de chez nous, quand les Franco-Ontariens s'y mettent, c'est quand même la porte à côté.



Gilbert Bécaud lance ce soir à Ottawa le Festival franco-ontarien.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (849-3456) — *Back Draft* 7 h, 9 h 30 II: *Only the Lonely* 7 h 15, 9 h 15 III: *City Slickers* 7 h 30, 9 h 40 — **IV:** *Hudson Hawk* 7 h 30 *Madonna Truth or Dare* 9 h 25

BERRI I: (849-3456) — *Robin des Bois, prince des voleurs* 12 h 30, 3 h 15, 6 h, 9 h II: *Justice sauvage* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 III: *Un baiser avant de mourir* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30 IV: *Fais de l'air Fred* 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40 V: *Pensées mortelles* 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40

BONAVENTURE I: (849-3456) — *Back Draft* 7 h, 9 h 30 II: *Silence of the Lambs* 7 h, 9 h 20

BROSSARD I: (849-3456) — *Un baiser avant de mourir* 7 h 15, 9 h 15 II: *Pensées mortelles* 7 h 10, 9 h 25 III: *City Slickers* 7 h, 9 h 30

CARREFOUR LAVAL 1: (849-3456) — *Pensées mortelles* 7 h 25, 9 h 35 2: *Back Draft* 7 h, 9 h 30 3: *Un baiser avant de mourir* 7 h 15, 9 h 20 4: *Madonna, Truth or Dare* 7 h 05, 9 h 25 5: *Fais de l'air Fred* 7 h 20, 9 h 35 6: *City Slickers* 7 h, 9 h 25

CENTRE EATON 1: MII — *Robin Hood, Prince of Thieves* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30 2: *Oscar* 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 50, 9 h 10 3: *Voyous ou héros* 12 h, 2 h 20, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 25 4: *Comment ça va Bob?* 12 h 10, 2 h 25, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 15 5: *Switch* 12 h 20, 2 h 30, 4 h 55, 7 h 20, 9 h 30 6: *Thelma & Louise* 12 h 30, 3 h 15, 6 h 15, 9 h

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, MII (849-3456) — *Comfort of Strangers* 1 h 10, 9 h 30 2: *Voyous ou héros* 7 h, 9 h 20 3: *Comment ça va Bob?* 7 h 15, 9 h 15, sam. dim. 1 h 30, 5 h, 7 h 15, 9 h 15

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, MII (843-6001) —

CINÉMA PARIS: MII (875-7295) —

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Ca-

nada (849-3456) — *Only the Lonely* 7 h 15, 9 h 20 2: *Drop Dead Fred* 7 h 10, 9 h 10 3: *FX 2* 7 h 15, 9 h 30 — 4: *City Slickers* 7 h 05, 9 h 25 5: *Back Draft* 7 h, 9 h 30 6: *Jungle Fever* 7 h, 9 h 25

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — *Encore* 16 h 35 — *Alice* 20 h 35

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Robin Hood, Prince of Thieves* 6 h 30, 9 h 25 2: *Soapdish* 7 h, 9 h 40

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Back Draft* 1 h 05, 4 h, 7 h, 9 h 30 2: *FX2* 1 h 30, 4 h, 7 h 05, 9 h 25 III: *C'est ma mort après tout* 1 h 15, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 25 IV: *Madonna Truth or Dare* 1 h 15, 4 h 30, 7 h, 9 h 25 V: *Il danse avec les loups* 1 h 15, 5 h, 8 h 30 VI: *Le silence des agneaux* 1 h 15, 4 h 15, 7 h 10, 9 h 35 VII: *Jungle Fever* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30 VIII: *City Slickers* 1 h 30, 4 h, 7 h 05, 9 h 30 IX: *Only the Lonely* 1 h 30, 4 h 30, 7 h 15, 9 h 20

COMPLEXE DES JARDINS I: (849-3456) — *Hat-fooline* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 II: *Gaspar et Robinson* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 III: *Milena* 2 h, 5 h, 8 h IV: *Impromptu* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40

COMPLEXE QUY-FAYREAU/ O.N.F.: 200 ouest Boul. René-Lévesque, MII (283-8229) — *Quelle pilule! Les pouvoirs de l'âge* 19 h — *Pour l'amour du stress* 21 h, (18 au 21 juin)

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — *Paris Texas* 20 h 30

CRÉMAZIE: (849-3456) — *La gloire de mon père* 7 h — *Le château de ma mère* 9 h 05

DAUPHIN I: (849-3456) — *Il danse avec les loups* 8 h 11: *L'éveil* 7 h, 9 h 30

CINÉMA DÉCARIE 1: (849-3456) — *City Slickers* 7 h 15, 9 h 35 2: *Back Draft* 7 h, 9 h 30

DORVAL I: (631-8586) — *Don't Tell Mom the Babysitter's Dead* 7 h 15, 9 h 30 II: *Thelma & Louise* 6 h 30, 9 h 20 III: *Hudson Hawk* 7 h 15, 9 h 30 IV: *What About Bob?* 7 h 05, 9 h 15

DU PARC 1: (844-9470) — *Thelma & Louise* 6 h 30, 9 h 10 2: *Soapdish* 7 h, 9 h 15 3: *What About Bob?* 7 h, 9 h

DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Comment ça va Bob?* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 — 2: *Thelma & Louise* 2 h, 4 h 30, 7 h 05, 9 h 35

FAIRVIEW I: (697-8095) — *Soapdish* 7 h, 9 h 20 II: *Robin Hood, Prince of Thieves* 6 h 30, 9 h 25

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (849-3456) — *City Slickers* 1 h 45, 4 h 30, 7 h, 9 h 20 2: *Dances with Wolves* 1 h 30, 5 h, 8 h 15 3: *Jungle Fever* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 35 4: *Drop Dead Fred* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, jeu. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 9 h 30

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) —

GREENFIELD I: (671-6129) — *Robin Hood, Prince of Thieves* 6 h 30, 9 h 25 2: *What About Bob?* 7 h 15, 9 h 30 3: *Don't Tell Mom the Babysitter's Dead* 7 h 15, 9 h 30

IMAX: Vieux-Port de Montréal (496-4629) — *L'eau et les hommes* également Expotéc *L'homme et le drôle d'animal* tous les jours de 9 h 45 à 21 h 30, version anglaise à 11 h 45, 17 h 45, 20 h 45

IMPÉRIAL: (288-7102) — *Hudson Hawk* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30, mer. 1 h 15, 3 h 15, 9 h 45

LAVAL: (688-7776) — 3: *Merci la vie* 7 h, 9 h 30 — 4: *Robin Hood, Prince of Thieves* 6 h 30, 9 h 25 — 5: *Robin Hood, Prince of Thieves* 6 h 30, 9 h 25 — 6: *Voyous ou héros* 7 h 20, 9 h 40 — 7: *Soapdish* 7 h 10, 9 h 20 — 8: *Don't*

Tell Mom the Babysitter's Dead 7 h, 9 h 10 — 8: *Thelma & Louise* 7 h 30, 9 h 20 III: *Justice sauvage* 7 h 15, 9 h 15,

LAVAL 2000 1: (849-3456) — *Robin des Bois, prince des voleurs* 6 h, 9 h, 2: *Justice sauvage* 7 h 30, 9 h 20

LOEW'S I: (861-7437) — *Robin Hood, Prince of Thieves* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 25 II: *What About Bob?* 12 h 30, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35 III: *Soapdish* 12 h 35, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10 IV: *Paris Trout* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 20 V: *Green Card* 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 30

PALACE 1: — *Don't Tell Mom the Babysitter's Dead* 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 25 II: *Thelma & Louise* 12 h 45, 3 h 40, 6 h 15, 9 h 05 III: *One Good Cop* 12 h 05, 2 h 20, 4 h 35, 7 h, 9 h 15 IV: *Toy Soldiers* 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30 V: *L'homme à la hache* 12 h, 3 h 45, 7 h — *Out for Justice* 2 h, 5 h 45, 9 h 30 VI: *Quiet Days in Calich* 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h

PARADIS I: (849-3456) — *Robin des Bois,*

prince des voleurs 7 h, 9 h 40 II: *Un baiser avant de mourir* 7 h 30, 9 h 20 III: *Justice sauvage* 7 h 15, 9 h 15,

PARISIEN I: (866-3856) — *La discrète* 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 30 II: *Le mari de la coiffeuse* 12 h 55, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35 III: *Love-moi* 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 35 IV: *Amoureux fou* 12 h 10, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 30 V: *Cyrano de Bergerac* 12 h 30, 3 h 20, 6 h 15, 9 h 05 VI: *Merci la vie* 1 h 20, 4 h, 6 h 45, 9 h 15 7: *Jours tranquilles à Clichy* 1 h 10, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 10

PLACE ALEXIS NIHON I: (849-3456) — *Back Draft* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 35 11: *Only the Lonely* 1 h 30, 4 h 25, 7 h 05, 9 h 10 III: *FX* 2 h 15, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 30

PLACE LONGUEUIL 1: (849-3456) — *Robin des Bois, prince des voleurs* 6 h, 9 h 2: *Fais de l'air Fred* 7 h — *Justice sauvage* 9 h 15

QUARTIER LATIN: MII —

LE RIALTO: 5723 ave du Parc, MII (274-3550) — *Poison* 7 h 15 — 1: *Hired a Contract Killer* 9 h 30

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS: 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mer. au dim. de 22h à 15 à 02h 30

ATRIUM DE LA MAISON ALCAN: 1188 ouest Sherbrooke, Montréal — La Chorale de St-Lambert, dir. David Christiani, le 19 juin à 12h.

BAR AU PLAISIR: 4467A St-Denis, Montréal (842-7471) — Tous les mercredis, Place Aux Poètes, animatrice Janou Saint-Denis, invités: Luc Courchesne et Francis Breton, le 19 juin à 21h.

BAR 2080: 2080 Clark, Montréal (285-0186) — Jazz à 21h 30

LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Working Overtime, les 19-20 juin

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h, à 24h, mar. 20h, à 01h, mer. au ven. 18h, à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h 30 — Billy George, pianiste/chantier, lun. de 17h à 19h, mar. de 17h 30 à 19h 30 — Trio Billy George, sam. de 18h à 21h 30 — Le trio de Bernard Primeau, les dim. de 19h à 24h.

BOÎTE À CHANSON LE PIERROT: 114 est St-Paul, Montréal — Louis Morin et Dany Pouliot, le 19 juin à 20h.

BOZO BISTRO BAR: 6121 rue Morin, Val-Morin (819-322-2454) — Richard Joe Leroux, mer. au dim. à 21h.

Café Vogue: 4216 St-Laurent, Montréal — Steve Watson les jeu. ven. de 17h 30 à 21h 30

LA CENTRALE: 6060 St-Laurent, ste 205, Montréal (844-3489) — Spectacle de Pois Z'ont Rouges, les 19-20 juin à 20h.

CENTRE SAIDYE BRONFMAN: 5170 Chemin Côte Ste-Catherine, Montréal (739-7944) — Le Théâtre Yiddish présente Un violon sur le toit, m. en s. Dora Wasserman, du 1er au 30 juin, mar. au jeu. 20h, sam. 21h 30, dim. 13h 30 et 19h.

CENTRE STRATHMORE: 3680 Jeanne-Mance, Montréal (931-3752) — Bullets Productions présente « Frankie and Johnny in the Chair de Lune » de Terrence McNally, m. en s. Ilana Linden, du 14 au 23 juin, mar. au dim. à 20h 30, matinées les mer. et dim. à 14 h 30

CHRIST CHURCH CATHEDRAL: Ste-Catherine/Université, Montréal — Récital de Sheila Miller, soprano, et François Gauthier, guitar, oeuvres de Dowland, Britten, De Falla, Villa-Lobos et Dodgson, le 19 juin à 20h.

CHURCH OF SAINT JOHN THE EVANGELIST: Ave Président Kennedy face à la Place des Arts, Montréal — Récital d'orgue, Suzanne Oczar, oeuvres de Pachelbel, Liszt, Brahms et Bach, le 19 juin à 20h.

CLUB BALATTOU: 4372 St-Laurent, Montréal (845-5447) — Ladja, musique antillaise, le 19 juin à 22h.

ESPACE LIBRE: 1945 rue Fulum, Montréal (521-

4191) — Carbone 14 présente « Peau, chair et os » conception et m. en s. Gilles Maheu, du 31 mai au 22 juin, lun. au sam. à 21h.

FESTIVAL FRINGE MONTRÉAL: 3745 St-Dominique, Montréal (482-5651) — Marrakech, texte, musique, danse, performance de Coralie Duchesne, le 20 juin à 19h 15, le 22 juin à 18h, le 23 juin à 12h 15 — Au 4040 St-Laurent, bâtiment vert, Lina Moros en collaboration avec le groupe Arte de Espana, présente 4 spectacles de flamenco, le 19 juin à 20h 45, le 20 juin à 00h 15, le 23 juin à 12h — Au 3474 St-Laurent: Seven Centuries of Guitar, Andrew Creaghan, en concert, le 19 juin à 23h 45, le 20 juin à 19h, le 22 juin à 23h — Au 3745 St-Dominique: Le Théâtre du Cycle de Edmonton présente Le Fosse-Vacancy, création collective, le 19 juin à 18h 15, le 20 juin à 14h 45, le 21 juin à 17h 30.

LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis, Montréal (849-6955) — Festival Rock de Montréal, du 14 au 23 juin

INTER X SECTION: 2046 rue Joly, Montréal (845-4928) — Événement pluridisciplinaire Art Taxe, exposition-vente d'une quarantaine d'oeuvres d'artistes québécois (peintures, sculptures, photographies), les 19-20-21 juin de 14h à 20h — musique, Traffic d'Influences et Claude de Chevigny, le 21 juin, à compter de 20h, encaen des oeuvres exposées au profit d'Inter X Section

SALLE WILDRID-PELLETIER: PDA, Montréal (842-2112) — David Copperfield, du 19 au 22 juin 18h 30 et 21h 30

SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke, Montréal — Récital de diplomé de concert, Lesley Findlay, soprano, Dr. Robert K. Evans, piano, oeuvres de Vivaldi, Purcell, Dvorak, Debussy, Strauss et Verdi, le 20 juin à 20h.

STUDIO D'ESSAI CLAUDE-GAUVREAU: Pavillon Judith-Jasmin, 405 est Ste-Catherine, Montréal (987-3456) — Salle J-2020: Le rêve d'une femme ridicule, adaptation de Katia Kern, d'après Le rêve d'un homme idéal de Dostoevski, du 18 au 20 juin à 20h.

THÉÂTRE LE BACK DOOR: 3745A St-Dominique, Montréal — The Cat Society présente « Le portrait d'un jeune homme comme une créature sexuelle » de Quentin De Cat, m. en s. Sandra Gallant, le 19 juin à 22h 15, le 20 juin à 21h, le 23 juin à 16h 30.

THÉÂTRE LA CHAPELLE: 3700 St-Dominique, Montréal — Faustwork Mask Theater présente Les Messagers Masqués, danse, mime, théâtre, le 19 juin à 21h 45, le 20 juin à 20h 15, le 22 juin à 14h 45.

THÉÂTRE JEAN DUCEPPE: PDA, Montréal (842-2112) — École des Ballets Modernes du Québec, les 20-21-22 juin à 20h.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA, Montréal (842-2112) — Académie de ballet Marion Chamberland, les 20-21 juin à 19h 30.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 Vincent d'Indy, Montréal — Salle B 421: Fin de maîtrise, piano, Lavinia Condurat, oeuvres de Bach, Chopin, Enesco et Mozart, le 19 juin à 19h — Diane Viau, oeuvres de Bach, Ravel et Schubert, le 19 juin à 20h 30.

MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, MERCREDI 19 JUIN

LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE CIEL MF

PRÉSENTE À 22:00

- concerto pour 2 violons BWV 1043 (JS Bach)
- concerto pour violon BWV 1042 (JS Bach)
- concerto pour clavecin et pianoforte (CPE Bach)

DEMAIN SOIR, 22:00

- extr. symphonies nos 2, 6-7 (Beethoven)
- extr. concerto pour piano no 5 (Beethoven)
- extr. sonate pathétique et sonate op. 27 no 2 (Beethoven)
- extr. septuor op. 20 (Beethoven)



RENSEIGNEMENTS: 527-8321

VERSAILLES I: (353-7880) — *Robin Hood, Prince of Thieves* 6 h 30, 9 h 25 II: *Voyous ou héros* 7 h 15, 9 h 35 III: *Robin Hood, Prince of Thieves* 6 h 30, 9 h 25 IV: *Amoureux fou* 7 h 15, 9 h 35 V: *Comment ça va Bob?* 7 h, 9 h, VI: *Thelma & Louise* 6 h 30, 9 h 10.

CINÉMA QUÉBEC

CANARDIÈRE: (661-8575) — *C'est ma mort après tout* 19 h, 21 h 10

CINÉMA LIDO: — *Robin des Bois* mar. au jeu. 19 h 30 — *Un baiser avant de mourir* 19 h, 21 h — *Comment ça va Bob* 19 h — *Justice sauvage* 21 h 10 — *Un bon flic* 19 h, 21 h 10

LE CLAP: (650-CLAP) — *Robin des Bois* 13 h 15, 16 h, 19 h, 21 h 45

GALERIES CAPITALE 1: (628-2455) — *Un bon flic* 6 h 40, 9 h — 2: *Amoureux fou* 7 h, 9 h — 3: *Thelma & Louise* fr. 6 h 30, 9 h 05 — 4:

Voyous ou héros 6 h 45, 9 h 05 — 5: *Mes deux vies* 7 h 30, 9 h 30 — 6: *Comment ça va Bob* 7 h 30, 9 h 30

PLACE CHAREST: (529-9745) — *Robin des Bois* 12 h 30, 15 h 15, 18 h, 21 h — *Jouer dur* 14 h, 16 h 50, 19 h 25, 21 h 50 — *FX2* 13 h, 15 h 30, 19 h, 21 h 30 — *Le silence des agneaux* 13 h, 15 h 45, 19 h, 21 h 45 — *Il danse avec les loups* 12 h 20, 16 h, 20 h — *Justice sauvage* 12 h 15, 14 h 25, 16 h 40, 19 h, 21 h 20 — *Un baiser avant de mourir* 12 h 45, 14 h 50, 16 h 50, 19 h 20, 21 h 30 *Fais de l'air Fred* 12 h 55, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 40

LE PARIS: (694-0891) — *City Slickers* 19 h 15, 21 h 25 — *Madonna Truth or Dare* 19 h, 21 h 15 — *Back Draft* 19 h, 21 h 35

PLACE QUÉBEC 1: (525-4524) — *Les nuits avec mon ennemi* 6 h 20, 9 h, 11: *La gloire de mon père* 7 h — *Le château de ma mère* 9 h 10

STE-FOY 1: (656-0592) — *Robin Hood, Prince of Thieves* 6 h 15, 9 h 2: *Don't Tell Mom the Babysitter's Dead* 7 h 15, 9 h 25 — 3: *Soapdish* 7 h 20, 9 h 20

FAMOUS PLAYERS

14^{ème} ANNÉE

WINON N. PHILIP CLASSIC ANNO

CHARLOTTE GANDSCORC

1 UN FILM DE I. BERTRAND BLIER

ANNO GANDSCORC

D. JOLY STEREO

LE PARISIEN (5)

1 200-406-45-9-15

Tous les soirs 7-00-30

Aussi à l'Impérial Joliette



14^{ème} ANNÉE

WINON N. PHILIP CLASSIC ANNO

CHARLOTTE GANDSCORC

1 UN FILM DE I. BERTRAND BLIER

ANNO GANDSCORC

D. JOLY STEREO

LE PARISIEN (5)

1 200-406-45-9-15

Tous les soirs 7-00-30

Aussi à l'Impérial Joliette

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645

numéro sans frais.....1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal(514) 844-5738

Extérieur (sans frais).....1-800-463-7559

Service à la clientèle

LE DEVOIR

211, St-Sacrement,

Montréal QC H2Y 1X1

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

PARCOURS LE MONDE

ÉCOUTEZ

MONDE

Bonn ou Berlin, un choix déchirant

Le Bundestag décidera demain quelle ville sera la capitale de l'Allemagne unifiée

Claude Dionne

Collaboration spéciale

LE BUNDESTAG décidera demain quelle ville sera la capitale de l'Allemagne unifiée. Le Parlement tranchera entre Bonn ou Berlin. La décision risque d'être douloureuse, les politiciens le savent. Malgré les récents débats sur les avantages historiques et culturels de chacune des villes, sur la question des coûts et sur les considérations de géopolitique européenne, les milieux politiques, tout comme la population en général restent plus divisés que jamais.

L'empoignade sur la capitale pourrait bien se terminer par une solution de compromis avec en bout de ligne un hydre à deux têtes.

Fin mai, une consultation parmi les délégués au congrès du Parti social-démocrate (PSD) a donné Bonn gagnante par une seule voix d'avance sur sa rivale de la Spree. Si le vote décisif devait être à l'image de ce résultat, cela pourrait avoir des effets néfastes sur le climat politique et social de la grande Allemagne.

Selon le groupe de pression favorisant la candidature de Berlin, la présence du pouvoir politique au coeur de l'ancienne RDA pourrait stimuler l'économie dévastée de l'Est, redonner confiance aux quelque 17 millions d'Allemands qui viennent de se joindre à la grande République, et familiariser les députés de l'Ouest avec les sérieux problèmes d'adaptation que connaissent les nouveaux Lander.

L'Allemagne pourrait donc s'embourber dans la question de la capitale, puisque Eberhard Diepgen (CDU), l'actuel maire de Berlin, un partisan de la ligne dure, a prévenu qu'il refuserait d'entériner une décision favorable à Bonn. Ce, d'autant que l'Ouest de l'Allemagne n'arrive toujours pas à s'identifier à la nouvelle réalité. Le maintien du gouvernement sur les rives du Rhin risquerait d'aggraver le choc des mentalités qui ne cesse d'augmenter malgré l'injection de milliards de marks.

Les multiples promesses de ramener le gouvernement à Berlin n'ont aucun fondement constitutionnel; le statut de capitale n'est pas accordé à Berlin en toute lettre dans la Loi Fondamentale de 1949. Et puis, « l'autre Berlin », la capitale de la défunte RDA, a perdu sa raison d'être lors de l'annexion volontaire, en octobre dernier.

Un âpre débat

Plusieurs soutiennent néanmoins que le maintien du gouvernement à Bonn constituerait une véritable trahison aux yeux des classes dirigeantes berlinoises et pour les habitants de l'Est de la République. Willy Brandt, ancien maire de Berlin et chancelier de 1969 à 1974, y est allé d'un vibrant plaidoyer en faveur de Berlin. Fort de son expérience politique, il a souligné l'importance que revêt Berlin pour le développement national et européen à l'Est, pour l'équilibre politique et psychologique tant de l'Allemagne que de l'Europe. Selon lui, l'écart de niveau de vie entre les deux régions de l'Allemagne menace présentement l'édifice social. Les élites politiques doivent s'atteler dès maintenant à la difficile tâche du redressement à l'Est. C'est pourquoi il faut choisir Berlin, véritable carrefour des cultures, qui a su démontrer hors de tout doute ses liens profonds avec l'Ouest et son attachement à la démocratie lors de la guerre froide et pendant les manifestations d'octobre et de novembre 1989 qui ont mené à l'ouverture du mur.

Tous ne partageant pas cet avis. Le maire de Hambourg et actuel président du Bundesrat, où siègent les ministres-présidents des 16 Lander, Henning Voscherau (SPD), se demande de façon pragmatique si Berlin est en mesure d'absorber convenablement et dans des délais raisonnables les quelque 200 000 fonctionnaires. L'Europe peut-elle d'ailleurs se permettre une autre « mégalopolis », après Rome, Londres et Paris ? Il a déclaré à la revue FAZ, le mois dernier, que Bonn pourra mieux servir la décentralisation et le fédéralisme allemand. De plus, à l'étranger, la petite capitale symbolise la paix et la réconciliation, alors que Berlin reste associée au militarisme prussien.

Radon et mutations génétiques

d'après Associated Press

LE RADON, un élément gazeux radioactif qui envahit certains foyers, pourrait entraîner des modifications génétiques, selon une étude dont les résultats sont publiés dans la revue médicale *Lancet*, à Londres. Les chercheurs britanniques n'ont pu toutefois établir de lien entre le radon et le cancer.

Le Dr Bryn Bridges a découvert que des personnes exposées à des fortes concentrations de radon enregistraient plus de mutations génétiques d'un même type de cellule — les lymphocytes T, agents essentiels des immunités humorale et tissulaire — que les personnes non exposées. Le radon est émis par le radium en décomposition, minéral relativement courant, et envahit certains domiciles mal aérés. Signalons que du radon a été détecté dans de nombreuses maisons, au Canada, surtout dans les régions granitiques. Même si de nombreux cancers

pourraient être dus à des modifications génétiques, l'étude ne démontre pas directement que le radon augmente les risques.

D'après le Dr Bridges, la fréquence des mutations génétiques chez les personnes soumises à des concentrations de radon supérieures à celles autorisées est « comparable à celle enregistrée chez les fumeurs ».

Deux personnes sur lesquelles on avait greffé aux États-Unis des organes d'un donneur apparemment séropositif sont mortes du sida. Du coup, les autorités recherchent plus d'une cinquantaine d'autres patients qui ont reçu des greffes venant de ce même donneur, rapporte le *Atlanta Journal-Constitution*.

D'ores et déjà une autre personne qui a reçu une greffe osseuse de ce donneur s'est révélée séropositive, ajoute le journal. Les organes et tissus de ce jeune homme de 22 ans abattu au cours d'un hold-up en 1985 ont été distribués à 30 hôpitaux à travers tous les États-Unis.

Thomas Schmid, rédacteur à la revue *Freibeuter* et partisan des Verts, défend encore plus ardemment Bonn et la décentralisation qui pourrait en prendre pour son rhume si Berlin devait se transformer en une grande métropole à l'image de Paris. Dans un ouvrage polémique et détaillé, *Berlin : der Kapitale Irrtum* (Berlin : l'erreur capitale), Schmid se fait le porte-parole d'une Allemagne de demain fidèle à l'ancienne République fédérale.

La RFA représente à ses yeux l'ultime victoire de l'Ouest sur la Prusse. La thèse défendue si passionnément par Willy Brandt et ses alliés, Richard von Weizsacker, l'actuel président de la République, et Eberhard Diepgen, à savoir la fonction centrale de Berlin dans un continent européen élargi, surestime les capacités de cette ville. Si jamais l'Europe de l'Ouest devait s'ouvrir à l'Est, Vienne, Milan et Paris seraient toutes aussi importantes que Berlin, en raison de leurs contacts privilégiés avec des villes comme Budapest, Prague et Varsovie. Il est légitime que l'Allemagne aspire à des responsabilités nouvelles, mais elle devra rester fidèle à ses alliés occidentaux. Et puis, l'ouverture à l'Est, ce n'est pas une « mission » allemande, mais une question européenne. En cela, Schmid répond bien à la vision et aux discrètes inquiétudes de la diplomatie française au sujet de la place que prendra la nouvelle Allemagne dans l'Europe des Douze.

Quant à la gestion de la crise dans les nouveaux Lander et la mise en place d'un plan de guérison, elle peut très bien être effectuée à partir de Bonn. Selon Schmid, rien ne prouve finalement l'effet bénéfique de l'urbanité sur la politique, un des arguments avancés par le lobby de Berlin. L'effervescence culturelle et scientifique dans le Berlin des années 20 a-t-elle empêché l'ascension tragique du national socialisme ? s'interroge-t-il.

L'Allemagne de demain

L'élite culturelle, elle, est enchantée à l'idée d'un renouveau berlinois. Elle introduit volontiers des critères artistiques et architecturaux dans le débat. Mathias Schreiber, par exemple, a récemment mis en doute dans la revue FAZ les qualités représentatives du complexe gouvernemental à Bonn, « flanqué sur le bord de la national 9 ». Le charme du provisoire et la légèreté horizontale du « style pa-

villon » rappellent, non sans intérêt, la naissance discrète de la République. Mais ils évoquent aussi une certaine bagatellisation technocratique du monde politique.

Or, l'Allemagne de demain sera non seulement plus grande, mais également différente. Même si le classicisme de Berlin qui se mêle ici et là aux restes du national socialisme et au stalinisme de l'Est, fait sérieux, la diversité des traces historiques et l'ancien centre-ville, laissé volontairement en friche après la guerre, offrent un espace d'invention exceptionnel pour la refiguration architecturale de l'image de l'État, et son inscription dans une temporalité plus ouverte.

Compte tenu du rôle essentiel de l'esthétique dans la pensée urbaine et la réflexion historique, il n'est pas surprenant que Jorgen Leinemann termine, pour sa part, sa longue traversée picaresque de Berlin par une visite au *Martin Gropius Bau*. Le bâtiment abrite en ce moment une importante exposition internationale d'art contemporain, « Metropolis », qu'il faut compter comme l'un des bons coups du clan berlinois. Construit dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et destiné aux arts et métiers décoratifs, le *Martin Gropius Bau* s'est retrouvé, sous Hitler, au coeur du centre de gestion national-socialiste, c'est-à-dire « à la plus mauvaise adresse qui ait jamais été ». Véritable palimpseste architectural et microcosme de l'espace berlinois d'après-guerre, le bâtiment a été rénové dans les années 80 de manière à conserver les traces du passé, les marques d'obus.

L'organisateur de « Metropolis », Christos Joachimides, est également l'initiateur d'une curieuse « Topographie de la terreur », le nom donné au travail de mise à jour archéologique et de présentation pédagogique des cellules souterraines de la Gestapo qui se trouvent sur le terrain vague à côté du musée. On a voulu que le kitsch, le pop et l'humour, Gilbert et George et Julian Schnabel, côtoient le barbarisme et la misère. Une esthétique du « mal à propos » comme dans la vraie vie », souligne Joachimides. « Bonn est trop gentille », conclut laconiquement le magazine *Der Spiegel* qui prend ainsi position à sa manière dans la chienne de la capitale.

Pas de consensus

La discorde au sein des partis politiques et de l'intelligentsia fait écho au clivage géographique et social qui

persiste en Allemagne malgré l'unification politique. Le nombre des partisans de Bonn est passé, à l'Ouest de 55 % en avril à 61 % en mai. À l'Est, le score pour Berlin a atteint 72 % en mai.

La consultation au congrès du SPD a fait plus que porter au grand jour ce dont chacun se doutait : l'absence d'un consensus au sein de l'élite politique. Il a attiré l'attention sur la maladresse d'une solution qui ferait de l'un, un vainqueur absolu, et de l'autre, une victime inconsolable.

Les classes politiques ont reçu le message. Au début de juin, Rita

Sussmuth, présidente du Bundestag, a réuni autour d'elle le président de la République fédérale, les présidents du Bundesrat et du Tribunal constitutionnel, quelques ministres et les représentants des principaux groupes parlementaires. Ce groupe informel de travail se penche actuellement dans le vieil hôtel bonnois am Tulpenfeld sur les différentes propositions pouvant conduire à une solution de compromis.

L'enjeu n'est pas banal. L'État le plus fort d'Europe sur le plan économique est en voie de fixer la géographie de ses institutions. Un partage « équitable » des institutions

gouvernementales entre les deux villes rivales serait la solution idéale. Sont principalement en jeu le Bundestag et les ministères, ainsi que le Bundesrat, le corps diplomatique et les lieux de résidence du chancelier et du président de la République.

On a d'abord essayé de s'entendre sur une séparation des deux instances fondamentales, le Bundestag et le gouvernement (l'ensemble des ministères). Un scénario possible envoie le ministère des Affaires extérieures à Berlin, et laisse les ministères de la Défense et de la Poste à Bonn. Ainsi la presse peut-elle titrer avec une certaine ironie *Das Pokerspiel um den Regierungssitz* (« La partie de poker pour le siège du gouvernement »).

A moins qu'une consultation populaire sur la capitale ne vienne bousculer les échéances, il est possible que la proposition législative présentée demain stipulera que le prochain siège du gouvernement se trouvera à Berlin et que Bonn se verra accorder un certain nombre de compensations importantes : maintien sur les bords du Rhin de certains ministères et caractère progressif du déplacement des institutions vers l'Est.

Pendant que l'on discute, les Berlinois s'inquiètent. Les logements sont de plus en plus chers et la circulation est impossible aux heures de pointe. Voilà que pourrait s'amener une armée de fonctionnaires. Il est en outre possible que Berlin accueille les Olympiades au début du siècle prochain. La ville risque donc de se transformer en un immense chantier et il ne serait pas si étonnant qu'une partie importante de la population souhaite en secret une décision favorable à Bonn.

Le long de l'avenue du 17 juin, qui traverse la forêt du Tiergarten et rejoint la Porte de Brandebourg, des autobus polonais attendent patiemment. En fin de journée, des rangées de paniers d'épicerie vides banalisent la chute du mur. Les Berlinois de l'Ouest se doutent bien que l'idée de « Berlin, métropole de l'Est » n'ira pas sans l'arrivée d'un prolétariat et d'une industrie « sale » comme celle qui a constitué la force de la ville au début du siècle, moins agréable à l'oeil que les sièges sociaux de Daimler-Benz et de Sony qui s'établiront bientôt à la Potsdamer Platz.

L'idylle berlinoise provoquée par les secousses de la politique internationale a définitivement pris fin, et l'Allemagne unie se prépare à accueillir une, ou peut-être même deux capitales.



Le Reichstag pourrait retrouver sa vocation première et abriter le gouvernement de l'Allemagne unie.

LE DEVOIR

en collaboration avec les libraires et les éditeurs,
invite ses lecteurs
à participer au concours

“LITTÉRATURE EN VACANCES”

Découpez le coupon ci-joint,
faites-le estampiller à la caisse lors de l'achat d'un livre
chez un des libraires participants* et
retournez-le au journal **LE DEVOIR**

Chaque coupon estampillé
vous donne la chance de participer au tirage et de gagner
un des 26 ensembles de 3 livres offerts par
les éditeurs participants
(aucune photocopie acceptée)

Surveillez ce coupon dans
LE DEVOIR jusqu'au 22 juin

*QUÉBEC: Bouquinerie du Cartier, Librairie Garnau, Librairie Vaugeois, Boutique du Livre,
Librairie Laliberté RIMOUSKI: Librairie Blais TROIS-RIVIÈRES: Librairie Clément Morin
MONTREAL: Librairie Renaud-Bray, Librairie Demare, Librairie Champigny, Librairie Le Parchemin,
Librairie Raffin, Librairie D'Outremont, Librairie Flammarion, Librairie Hermès, Librairie Gallimard,
Agence du Livre, Librairie du Square, Librairie Olivier, Librairie Sons et Lettres
SAINT-LAMBERT: Librairie Le Fureteur JOLIETTE: Librairie René Martin
OTTAWA: Librairie Trillium, Librairie La Capitale CHICOUTIMI: Les Bouquinistes.

• CONCOURS «LITTÉRATURE EN VACANCES» • Coupon de participation

Nom.....
Adresse.....
..... Code postal.....
Téléphone résidence.....
Travail:.....

Faites parvenir ce coupon au plus tard le 28 juin à l'adresse suivante:

CONCOURS «LITTÉRATURE EN VACANCES»
211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

Les règlements de ce concours sont disponibles au Devoir et la valeur totale des prix attribués est de 1847,00\$

ÉDUCATION

Entre-Nous pour rapprocher parents et enseignants

Clément Trudel

QUEL LIEN fait-on entre Syracuse et Montréal ? L'Empowerment ou valorisation que l'on cherche, là-bas, à insuffler aux rapports entre l'école et les parents, a trouvé son pendant, depuis l'automne 1989, dans huit écoles montréalaises désireuses de faire communiquer plus efficacement parents, enseignants et autres intervenants dont on veut mettre « à profit leurs compétences et leurs habiletés dans la poursuite d'objectifs communs ».

Le volet québécois de « Family Matters » — recherche dont trois professeurs de l'Université Cornell (Ithaca, New York), au nombre desquels Moncrieff Cochran, furent les parrains dès 1976 — est devenu ici *Entre-Nous*. La méthode a été mise à l'épreuve, à l'époque, par des visites répétées auprès de quelques centaines de familles provenant de Syracuse, dans l'État de New York.

Ces ateliers s'adressent tantôt aux enseignants, tantôt aux parents; ils parviennent à « modifier certaines attitudes » et à favoriser « une communication plus efficace entre divers partenaires », ce qui signifie accroître l'implication des parents dans l'école. On cherche à implanter le respect des divergences d'opinions. Selon Cochran, la transition entre la famille et l'école peut procurer « à ceux qui la vivent une largeur d'esprit qui favorise leur croissance et une occasion de se développer ».

La directrice de l'école Barclay, Mme Jacqueline Fagan — école totalement composée d'enfants d'immigrants — se dit ravie du changement constaté chez les parents touchés par *Entre-Nous* : « nous venons de terminer et déjà certains deman-

dent comment ils peuvent s'occuper de l'école l'an prochain... Et surtout une parente hispanophone a complètement assimilé la méthode et a permis à ce 10 % des parents visés, en milieu hispanophone, de discuter à fond les enjeux dans leur langue maternelle ».

Les textes destinés aux animateurs d'ateliers, les vidéo-cassettes sur la philosophie, l'historique et la méthodologie du programme sont en effet disponibles en anglais, en français et en espagnol. Par décision du Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM), chacune des huit commissions scolaires de l'île recevra deux jeux de ces documents. L'une des idées maîtresses de la recherche est de persuader les partenaires que « tous les parents possèdent certaines forces et que les enfants ont tout à gagner lorsque les enseignants et les parents participent au processus d'éducation en partenaires capables et bien informés ».

Pour Marcel Saint-Jacques, coordonnateur du dossier Education en milieux défavorisés (pédagogie et planification) au CSIM, *Entre-Nous* est une espèce de pont que l'on tend, un réseau de communication que l'on érige entre « parents qui ont peur de l'école » et enseignants peu équipés pour comprendre certaines catégories de parents. Les administrateurs ne sont pas délaissés pour autant; certains cahiers s'y attachent et l'on fait appel aux plus perspicaces d'entre eux pour amener directeurs, professeurs et parents à travailler ensemble.

M. Saint-Jacques donne le crédit du succès obtenu à ce jour à Mme Louise Sarrazin, de l'école Guy-Drummond, qui a cru en la formule et qui en a assuré le suivi dans six



Ce projet veut mettre à profit les compétences et les habiletés des parents et des enseignants dans la poursuite d'objectifs communs.

écoles du CEPGM (Ahuntsic, Barclay, Bedford, de la Fraternité, Iona et Montrose). La formule a aussi été testée à l'école de l'Enfant-Soleil (Sainte-Croix) et à Victor-Rousselot (CECM). Ont aussi participé à cette recherche : Pauline Langlais, Chris-

tiane Dean (Cornell), Pauline Carignan et Camil Bouchard (UQAM).

Mme Sarrazin constate que bien des parents — surtout s'ils proviennent de pays où on n'attendait pas d'eux qu'ils s'impliquent à l'école —

ne sont pas préparés à ce rôle, mais elle dit avoir obtenu que certains des parents qui ont dans une première phase participé à des ateliers, deviennent par la suite eux-mêmes animateurs.

Ce processus interactif repose,

pour l'essentiel, sur deux ateliers d'une journée pour les enseignants et sur six ateliers de deux heures pour les parents. Chacun est ensuite à même de comprendre les contraintes de l'autre. On s'évertue de plus à ne pas recourir aux clichés, aux stéréotypes. Le but n'est pas de « changer les valeurs des gens mais plutôt de rendre les gens plus conciliants face aux valeurs des autres... Il y a donc cohabitation exemplaire de milieux fort disparates. C'est aussi une formule qui évite de souligner les lacunes des partenaires et qui incite ces partenaires à « s'apprécier à leur juste valeur », surtout lorsque des ateliers abordent l'univers social de l'enfant ou les valeurs propres à chaque famille.

Les thèmes abordés peuvent parfois sembler aller de soi, comme « Qui aide les enfants à apprendre? ». Le tout paraît chronométré à la minute près, comme dans tout travail pédagogique. Mais l'on sent qu'il y a là une voie pour la résolution de conflits potentiels, et amplement d'occasions pour les enseignants de préciser leur philosophie personnelle, tout en la confrontant à la pensée des parents.

Entre-Nous est adaptée de la méthode mise au point au Département de Human Development and Family Studies, de Cornell University et vise à ancrer la « reconnaissance concrète et inconditionnelle de l'efficacité du rôle joué par les parents » quand ils s'impliquent vraiment. Le programme a, de surcroît, selon le CSIM, son utilité pour « apporter un éclairage pratique à la problématique des milieux défavorisés » où le mieux-être des écoliers nécessite une convergence de pensée et d'actions entre tous les intervenants.

AVIS PUBLICS

Prenez avis que le contrat daté du 1er mai 1991, par lequel DISTRIBUTOR, DIVISION DE REGULAR INC. a cédé et transféré à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Québec le 29 mai 1991 sous le numéro 1416072, de Laval le 21 mai 1991 sous le numéro 766817 et de Hull, le 21 mai 1991 sous le numéro 436651. BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) Le 12 juin 1991.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-02-017485-918

COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE) PRÉSENT

LE PROTONOTAIRE ADJOINT JEAN MARTIN, et

FRANCE MONAGHAN, Partie demanderesse c.

BANQUE ROYALE DU CANADA, et

CLAUDE DANIEL, et

LISE VERSAILLES, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à CLAUDE DANIEL et LISE VERSAILLES de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, est rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de CLAUDE DANIEL et LISE VERSAILLES.

Lieu: Montréal Date: 12 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

Prenez avis que le contrat daté du 16 avril 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Québec le 29 mai 1991 sous le numéro 4391631.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391632.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

Ce 31ème jour de mai, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai, 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2316-5311 Québec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391633.

PRENEZ AVIS que Marie DesRochers a accepté la succession de Paul Roberson, qui est décédé le 15 mars 1991, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Philippe Roberson, notaire, 507 Place d'Armes, 13e étage, Montréal (Québec), H2V 2W8, le 15 avril 1991 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 15 avril 1991 sous le numéro 4376665.

Prenez avis que le contrat daté du 1er mai 1991, par lequel REGULAR INC. a cédé et transféré à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Québec le 29 mai 1991 sous le numéro 1416071, de Laval le 21 mai 1991 sous le numéro 766816 et de Hull, le 21 mai 1991 sous le numéro 436650.

BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) Le 12 juin 1991.

AVIS

Avis est par la présente donné que ANABEL LANDRY, étudiante, résidant et domiciliée au 220, rue Ste-Catherine, à Longueville, district de Longueville, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir un décret changeant son prénom et nom pour ceux de ANABELLE DUPONT-HEBERT.

Aucune personne ne verra son nom changé, suite au jugement de changement de nom de ANABELLE LANDRY-LAFONTAINE, PARADIS, LESSARD.

Procureurs de la requérante.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

AVIS est par les présentes donné que la compagnie CENTRE AUDIO J.B. INC./J.B. AUDIO CENTER INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, démandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

DATÉ à Montréal, ce 13ème jour de juin 1991.

SPIEGEL SOHMER, Procureurs pour CENTRE AUDIO J.B. INC./J.B. AUDIO CENTER INC.

Notaire et procureur de la requérante.

AVIS

AVIS est par la présente donné que la compagnie CENTRE AUDIO J.B. INC./J.B. AUDIO CENTER INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, démandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

DATÉ à Montréal, ce 13ème jour de juin 1991.

SPIEGEL SOHMER, Procureurs pour CENTRE AUDIO J.B. INC./J.B. AUDIO CENTER INC.

Notaire et procureur de la requérante.

AVIS

AVIS est par la présente donné que la compagnie CENTRE AUDIO J.B. INC./J.B. AUDIO CENTER INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, démandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

DATÉ à Montréal, ce 13ème jour de juin 1991.

SPIEGEL SOHMER, Procureurs pour CENTRE AUDIO J.B. INC./J.B. AUDIO CENTER INC.

Notaire et procureur de la requérante.

AVIS

AVIS est par la présente donné que la compagnie CENTRE AUDIO J.B. INC./J.B. AUDIO CENTER INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, démandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

DATÉ à Montréal, ce 13ème jour de juin 1991.

SPIEGEL SOHMER, Procureurs pour CENTRE AUDIO J.B. INC./J.B. AUDIO CENTER INC.

Notaire et procureur de la requérante.

AVIS

AVIS est par la présente donné que la compagnie CENTRE AUDIO J.B. INC./J.B. AUDIO CENTER INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, démandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

DATÉ à Montréal, ce 13ème jour de juin 1991.

SPIEGEL SOHMER, Procureurs pour CENTRE AUDIO J.B. INC./J.B. AUDIO CENTER INC.

Notaire et procureur de la requérante.

AVIS

AVIS est par la présente donné que la compagnie CENTRE AUDIO J.B. INC./J.B. AUDIO CENTER INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, démandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

DATÉ à Montréal, ce 13ème jour de juin 1991.

SPIEGEL SOHMER, Procureurs pour CENTRE AUDIO J.B. INC./J.B. AUDIO CENTER INC.

Notaire et procureur de la requérante.

AVIS

AVIS est par la présente donné que la compagnie CENTRE AUDIO J.B. INC./J.B. AUDIO CENTER INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, démandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

DATÉ à Montréal, ce 13ème jour de juin 1991.

SPIEGEL SOHMER, Procureurs pour CENTRE AUDIO J.B. INC./J.B. AUDIO CENTER INC.

Notaire et procureur de la requérante.

AVIS

AVIS est par la présente donné que la compagnie CENTRE AUDIO J.B. INC./J.B. AUDIO CENTER INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, démandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

DATÉ à Montréal, ce 13ème jour de juin 1991.

SPIEGEL SOHMER, Procureurs pour CENTRE AUDIO J.B. INC./J.B. AUDIO CENTER INC.

Notaire et procureur de la requérante.

AVIS

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-02-014563-915

COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE) PRÉSENT

LE PROTONOTAIRE ADJOINT DÉMÉNAGEURS AFFILIÉS DE MONTRÉAL INC.,

Partie demanderesse c.

MONSIEUR SANBEL BARRY, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MONSIEUR SANBEL BARRY de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, est rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref de saisie avant-jugement, affidavit et avis au défendeur selon l'article 119.1 du C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de Monsieur Sanbel Barry.

Lieu: Montréal Date: 5 juin 1991.

MARIE-HELENE BELISLE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-04-02003-912

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

LE PROTONOTAIRE ADJOINT MONIQUE LAGRANGE, et

FERNAND PICHE, Requêteurs

c. BERNARDETTE BELIVEAU, Intimée

et

ERIC BELIVEAU, Mis-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MME BERNARDETTE BELIVEAU de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10, est rue St-Antoine, Montréal, salle 2.17, le 16 août 1991, à 9:15 heures de l'avant-midi.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de MME BERNARDETTE BELIVEAU.

Lieu: Montréal Date: 11 juin 1991.

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-02-032610-888

COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE) PRÉSENT

LE PROTONOTAIRE ADJOINT LES ENTREPRISES GAETAN BOUTIN INC.,

DES IDÉES, DES EVENEMENTS

La Bible « traduite » ou l'abrutissement à la québécoise

Quand les philistins s'attaquent aux textes sacrés

Suzanne Martin

Étudiante au doctorat en Études françaises à l'Université de Montréal

L'ACTUALITÉ du 1er juin dernier nous apprenait cette nouvelle stupéfiante : un groupe d'universitaires s'affaire à traduire la Bible en... québécois. Et nous qui croyions que nos parents et nos grands-parents connaissaient l'Évangile et certains textes de l'Ancien Testament qu'ils entendaient à la messe du dimanche ou qu'ils pouvaient lire dans leur missel... Force est de nous rendre à l'évidence : pour eux, c'était du chinois !

D'après Claude Cossette, directeur de l'École des arts visuels de l'Université Laval, « il n'y a personne qui peut lire la Bible de façon intéressante si ce n'est pas quelqu'un de religieux ou qui a une culture sémitique ou qui connaît l'histoire ». C'est en effet pourquoi le texte biblique est accompagné de nombreux commentaires. Mais de là à dire que les Québécois sont incapables de comprendre un texte qui s'éloigne de la langue familière d'ici, un texte écrit en français, il y a une marge que les auteurs de ce projet franchissent allègrement.

Pour remédier à cette lacune et animés de ces bonnes intentions dont l'enfer est pavé, nos valeureux « traducteurs » proposent leur propre version de l'Évangile de Marc, à la portée du bon peuple. Il est évident que personne au Québec n'a compris ce que le Christ voulait dire au juste par « Lève-toi, prends ton brancard et va dans ta maison... ». Il faut des années d'études à l'École biblique de Jérusalem pour comprendre le sens de ces mystérieuses paroles.

En jargon des Affaires sociales

Aussi nos bons apôtres proposent-ils leur propre version : « Jésus se tourne vers la personne handicapée : "C'est un ordre : lève-toi, ramasse tes affaires et va-t-en chez vous" ». On croirait entendre le chef de police de Saint-Ephrem donner son congé à un délinquant. Vous remarquerez que le paralytique de l'Évangile est devenu une « personne handicapée » ; les « traducteurs » ont même utilisé le jargon des Affaires sociales, c'est vous dire s'ils sont modernes et proches du vécu. Le « chez-vous » au lieu de « chez toi » qui ferait trop « français de France » montre que le Christ était un gars de chez nous qui parlait la langue du « vrai monde ». Même les Pharisiens ont décidé de parler le langage du peuple. Qu'on en juge par l'extrait suivant : « Ils viennent scéner Jésus : "Hey ! comment ça se fait que tes amis ne jénent pas alors que nous nous privons tous ?" ». Adieu lyrisme, noblesse, beauté d'un texte qui a traversé les siècles ; seule la langue des annonces de bière peut parler au peuple. Quelle tristesse !

Alain Michel

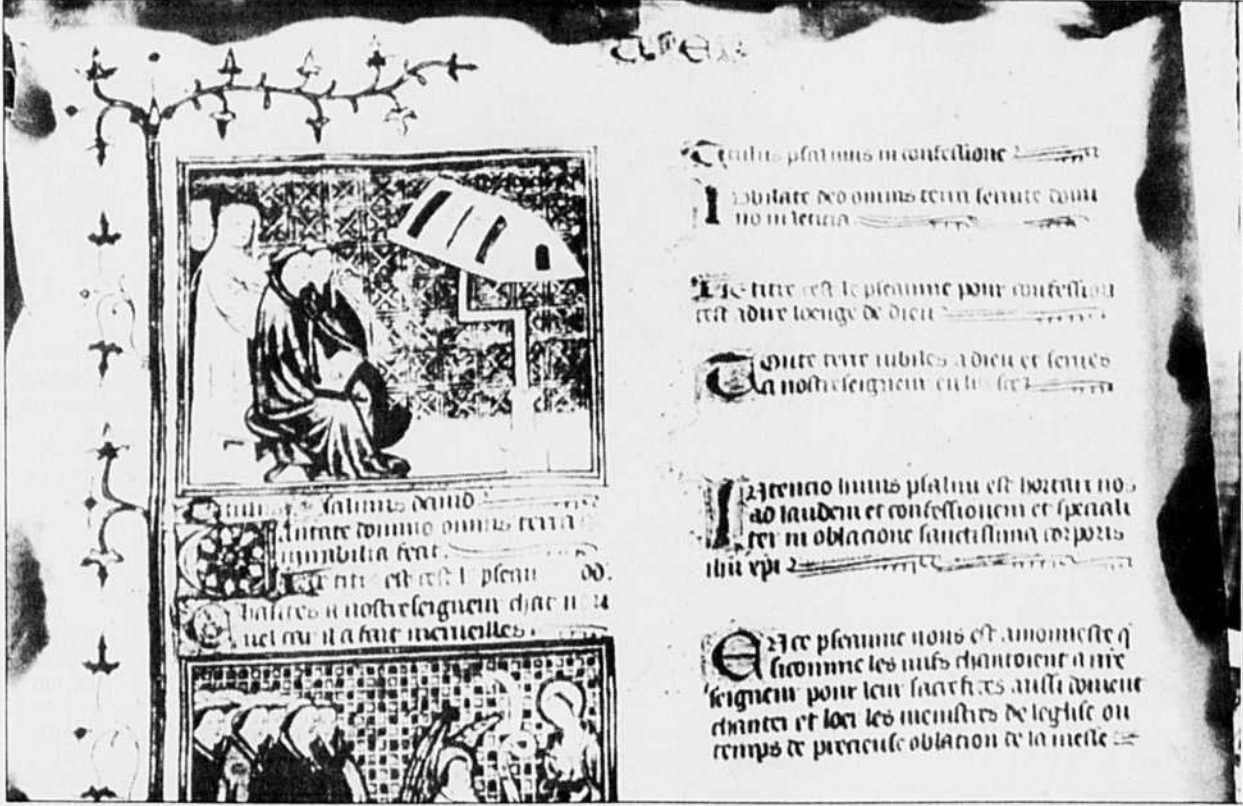
Du Rassemblement pour le Liban libre

L'AURA FALLU à la Syrie plus de 41 ans pour pouvoir finalement mettre la main sur ce petit voisin gênant qu'est le Liban, par la signature de ce tout récent « Traité de fraternité, de coopération et de coordination » entre la République libanaise et la République arabe syrienne.

C'est une première dans l'histoire du Moyen-Orient, car d'habitude les traités sont signés par deux nations souveraines et non pas par deux nations dont l'une occupe militairement plus de 80 % de l'autre ! Mais comme tout traité imposé par la force des baïonnettes, l'avantage est nettement en faveur de l'occupant syrien... Et au diable le libre choix des Libanais !

Dès les premières lignes de ce texte, on ne peut que constater l'ambiguïté dans laquelle il baigne. La première phrase du préambule prouve encore une fois que la Syrie est seule bénéficiaire de ce que ce traité désigne comme étant une coopération « fraternelle » et une coordination entre Beyrouth et Damas : « Compte tenu des relations fraternelles privilégiées qui lient et qui tirent leurs forces des racines de la proximité, de l'histoire, de l'appartenance unique, du destin commun et des intérêts communs... » ; un lien qui ne s'est jamais concrétisé sur le terrain depuis l'existence des deux États que par le transit des marchandises par la route et l'absence des représentations diplomatiques entre les deux pays.

En fait, le Liban avait à plusieurs reprises demandé à la Syrie de signer un accord protocolaire instituant les relations diplomatiques entre les deux pays. Malheureusement, sa requête était toujours rejetée par Damas qui voyait dans cette signature une fin pour son rêve. Un rêve qui devait unifier, par



Détail d'une Bible ornée d'enluminures du XIIIe siècle français.

Avec un tel talent pour la traduction, on souhaite que la courageuse équipe ne s'arrête pas en si bon chemin.

Pourquoi pas une traduction en québécois du *Cantique des cantiques*, ce texte si « swingant » ? Ne reculant devant rien, nous proposons pour notre part notre « traduction » d'un extrait du célèbre chant : « Ous-quié passé ton chum, la belle ? Ous-quié passé qu'on le cherche avec toé ? » N'est-ce pas plus compréhensible, plus émouvant, que « Où est allé ton bien-aimé, ô la plus belle des femmes ? Où s'est dirigé ton bien-aimé, que nous le cherchions avec toi ? ». Évidemment, si on veut être compris dans les chaumières, il faudra aussi remplacer les palmiers par des poteaux de l'Hydro, les gazelles par des chevreuils, les grenades par des pommes et les parfums d'Orient par des odeurs de sapin. Dans les extraits que nous livre *L'Actualité*, le Christ ne parle-t-il pas du vin mis dans des bouteilles de plastique...

Devant cette entreprise, menée par des universitaires, on se demande si on doit rire ou pleurer. Derrière ce projet de « traduction » et son alibi religieux, se cachent quelques présupposés. D'abord l'idée que le français est pour nous une langue étrangère. Cette francophobie rampante qui voudrait que notre français d'Amérique soit une langue complètement différente, véritablement autochtone, pour mieux nous séparer de la prétentieuse mère patrie et de tout le reste de la francophonie relève du déni de réalité et de la surcompensation qui fait ériger en idéal une langue appauvrie comme celle

que nous proposent les auteurs de cette « traduction ».

Quand Henri Bourassa soulevait les foules, il s'exprimait en français et non en « québécois » ainsi que nos auteurs l'entendent et il utilisait les procédés de la rhétorique, comme tous les grands orateurs. Le peuple le comprenait comme il comprenait le texte de l'Évangile dont beaucoup de locutions sont passées dans le langage courant. Parions même que plusieurs de nos ancêtres, qui n'avaient pas dépassé l'école du rang,

Dans ce Jésus « revu et corrigé », on croirait entendre le chef de police de Saint-Ephrem donnant son congé à un délinquant.

étaient sensibles à la beauté du texte, à la poésie des psaumes, la seule qu'ils connaissent jamais. Les Québécois seraient-ils moins brillants que les musulmans qui lisent le Coran, écrit dans une langue très littéraire ?

Il est vrai que nous n'avons pas dans notre tradition catholique le même rapport, la même familiarité avec le texte biblique que les protestants et les Juifs et que l'Église n'a jamais encouragé la lecture de la Bible par les fidèles, préférant la « filtrer ». Mais cela ne veut pas dire que les Québécois soient incapables d'accéder à ce texte si on leur fournit les

commentaires et les explications nécessaires.

Ridicule et trivialité de nos nouveaux curés

Nos nouveaux curés veulent nous proposer leur commentaire en le mettant à la place du texte. Il ne s'agit plus d'une traduction mais d'une sorte d'adaptation où le ridicule rivalise avec la trivialité. Que la Bible soit aussi un texte littéraire, où la forme et le fond sont indissociables, comme l'ont compris des générations de traducteurs, ne semble pas gêner les auteurs de cette entreprise qui veulent faire de la langue de l'Évangile un simple instrument de communication en lui enlevant toutes ces gênantes qualités littéraires. L'idée pernicieuse et, hélas ! très répandue chez nous, qui se dissimule à la Bible et les grands textes littéraires en général soient accessibles au plus grand nombre ; qu'on enseigne à aller vers le texte et non pas à s'attendre à ce qu'il soit « traduit » dans la langue orale ; voilà ce qui serait une entreprise vraiment progressiste, car l'homme ne vit pas seulement de pain mais aussi de beauté et de tout ce qui transcende la banalité quotidienne. Il n'y a pas de plus grande injustice que de priver une partie de la population de cette nourriture-là.

Cette « traduction », qui nous semble relever du philistinisme le plus pur (du nom d'un peuple ennemi d'Israël ; mot devenu commun pour désigner l'anti-intellectualisme, le mépris de l'art et l'ignorance fière d'elle-même), montre que nous ne sommes pas près d'arriver à la Terre promise. Avec de tels guides, nous risquons plutôt de nous noyer dans une mer d'abrutissement.

André Belleau, les écrivains québécois sont des intellectuels mais l'idéologie de leur société leur défend de l'avouer.

Cette remarque vaut aussi pour des universitaires qui se sont construits une image mythique du peuple et qui ne peuvent supporter la séparation qu'implique l'accès à un certain niveau de savoir. Ils n'en finissent plus de se sentir coupables, de regretter le paradis perdu de l'inculture et ce retour à la « nature » prend parfois la forme de projets aberrants comme celui-ci. Cette « traduction » est aussi un bel exemple de ce que nous appellerions « l'autarcisme », le nombrilisme béat et l'enfermement dans la québecitude qu'il vaudrait mieux nommer « qu'hébé-tude ».

Rien ne saurait nous toucher de ce qui n'est pas immédiatement familier, local et populaire ; c'est le culte du « nous-z-ôtres » à la xième puissance et la valorisation de la culture, au sens anthropologique, au détriment de la culture tout court qui, elle, demande une distance, un écart, un esprit critique. Que bien des Québécois ne se reconnaissent pas dans cet univers borné et dans ce langage, les auteurs n'en ont cure ; comme jadis Léandre Bergeron et son *Histoire du Québec*, ils vont éclairer le peuple.

Une entreprise méprisante

Cette entreprise qui semble progressiste est dans le fond méprisante et sous-estime les capacités des Québécois. Au lieu d'enlever tout élément étranger du texte évangélique, il vaudrait mieux enseigner l'histoire, la géographie (et le français !) qui permettraient d'en avoir une meilleure compréhension. Que l'insurrection et la culture soit valorisées (nous pourrions prendre des leçons des Juifs à cet égard) : que le texte de la Bible et les grands textes littéraires en général soient accessibles au plus grand nombre ; qu'on enseigne à aller vers le texte et non pas à s'attendre à ce qu'il soit « traduit » dans la langue orale ; voilà ce qui serait une entreprise vraiment progressiste, car l'homme ne vit pas seulement de pain mais aussi de beauté et de tout ce qui transcende la banalité quotidienne. Il n'y a pas de plus grande injustice que de priver une partie de la population de cette nourriture-là.

Cette « traduction », qui nous semble relever du philistinisme le plus pur (du nom d'un peuple ennemi d'Israël ; mot devenu commun pour désigner l'anti-intellectualisme, le mépris de l'art et l'ignorance fière d'elle-même), montre que nous ne sommes pas près d'arriver à la Terre promise. Avec de tels guides, nous risquons plutôt de nous noyer dans une mer d'abrutissement.

La foire de l'enseignement privé

Bienvenue aux « exploitants » !

Denis Choinière

Président de la Fédération nationale des enseignants du Québec (CSN)

P OUR UN projet de loi qui ne devait pas créer de remous — le ministre Pagé avait mentionné qu'il ne s'agissait pas d'une réforme en profondeur —, le projet de loi 141 révisant l'actuelle loi de l'enseignement privé devrait relancer le débat entourant l'enseignement privé... et avec raison !

En effet, d'une part, le projet de loi élargit le concept de privatisation des services de l'éducation et, d'autre part, il consacre le caractère centralisateur des interventions de l'État.

Ce projet de loi qui fait un clin d'oeil à la libre entreprise a toutefois réussi à mécontenter tout le monde !

Ce qui fait sursauter à la première lecture, c'est l'introduction dans le texte du projet de loi de termes beaucoup plus commerciaux ; par exemple, les « autorités d'une institution » deviennent des « exploitants d'établissement »... On a désormais affaire à des entreprises de services d'éducation : voilà un premier élargissement. Le texte du projet de loi confirme par ailleurs, dans l'agrément de subventions, les vocations des établissements privés : enrichissement, diversification et complémentarité. Ces vocations ouvrent une deuxième porte à l'élargissement de la privatisation, en permettant toute une gamme de services éducatifs de la maternelle au collégial.

Enfin, dernier volet et non le moindre, l'élargissement touche la formation professionnelle d'appoint. En effet, le projet de loi stipule que la loi ne s'appliquera pas aux établissements ou parties d'établissements qui dispensent de la formation professionnelle d'appoint à la demande des employeurs alors qu'elle s'appliquera si la demande de formation provient des individus. Il y aura donc des établissements plus privés que les établissements privés régis par la loi de l'enseignement privé. Quelle aberration ! Dans ce contexte, quel lien faut-il faire avec la volonté du ministre Pagé d'introduire en troisième secondaire un diplôme terminal ?

Au moment même où le Conseil des collèges dénonce le fait que les cégeps éprouvent de sérieuses difficultés à donner une formation « aux adultes parce que trop préoccupés de répondre aux besoins des entreprises », les ministres

Quand les « autorités d'une institution » deviennent des « exploitants d'établissement »...

tres Pagé et Robillard s'apprennent à donner à l'entreprise privée la possibilité — pour ne pas dire le mandat — de dispenser la formation d'appoint... Qu'advient-il des appels répétés à une formation qualifiante, polyvalente, à l'acquisition des savoirs transférables ?

À l'origine — à tout le moins quand M. Ryan en parlait — le projet de loi devait colmater les trop nombreuses brèches d'une loi rafistolée depuis un quart de siècle. Aujourd'hui, on réécrit la loi au complet en précisant surtout les domaines où les champs dans lesquels s'exercent les pouvoirs réservés aux ministres. Pis encore, on fait disparaître des précisions qui existaient dans la loi antérieure : par exemple, le montant maximum des frais de scolarité exigible, la date de décompte des clientèles scolaires pour fins de subvention. Il apparaît pour le moins paradoxal que, d'une main, le ministre élargisse le concept de privatisation et, de l'autre, il se réserve le droit de limiter le nombre d'élèves par service ou par programme lors de l'émission du permis et qu'il s'arroge également le droit de déterminer le nombre d'élèves qui seraient subventionnés. Il s'agit d'une véritable entreprise de consolidation du pouvoir. Visiblement, l'économie de la loi s'inscrit dans la logique d'un discours qu'on n'a pas encore rendu public ou qu'on ne veut simplement pas rendre public !

Ce qui nous fait défaut à la lecture du projet de loi, c'est un cadre de référence plus large, un projet social avoué qui permettrait d'interpréter plus efficacement les modifications proposées à la loi. En effet, comment interpréter l'importance accordée à la formation professionnelle autrement qu'à travers un déplacement inavoué de l'activité éducative vers les besoins en main-d'oeuvre des entreprises ? Comment interpréter le changement de discours entourant les organismes chargés de dispenser de l'enseignement, si ce n'est à travers une volonté gouvernementale plus ou moins explicite d'instaurer une compétition entre des entreprises dispensant un service d'éducation ?

De toute évidence, les ministres à vocation éducative et celui de la main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle ont bel et bien fumé le calumet de paix. Avec la disparition de l'appellation « déclaré d'intérêt public » disparaît la notion que l'enseignement ne peut être dispensé que par une institution dont c'est la seule vocation ! Le libre marché de l'éducation, tel que voulu par le ministre Bourbeau, est ouvert !

Cette fois, l'État en a trop dit et pas assez... Le débat public devra avoir lieu et une Commission parlementaire se tenir !

Un traité « syro-syrien » sur le dos du Liban



Plus que jamais divergents

Mais l'ambiguïté ne se limite pas à « l'histoire commune » du Liban et celle de la Syrie. Il y a aussi les intérêts des deux pays qui n'ont jamais été aussi divergents qu'aujourd'hui !

D'un côté, la Syrie avec sa soif d'annexion du Liban : ni ses représentants officiels, ni ses ministres ne cachent d'ailleurs leurs souhaits de voir le Liban faire partie intégrante de la Syrie ou plus exactement en termes syriens, de devenir sa 20e province. Face à elle, un Liban et son peuple qui aspire à sa liberté et avide d'ouverture vers l'Occident mais aussi vers l'Orient. Un petit pays riche, démocratique avec un peuple libre, cultivé, riche et une entente presque parfaite entre ses différentes communautés, face à un pays totalitaire où la liberté de parole est une notion inconnue et où les agents des services secrets de l'État fleurissent comme des champignons ! Un petit pays avec une liberté de presse incontestée face à un pays où le seul organe de presse permis et légal est celui du parti Baas au pouvoir ! Un petit pays où l'éducation est indispensable pour

l'avenir des Libanais et où la seule matière enseignée en arabe n'est autre que la littérature arabe et dans certaines écoles l'histoire libanaise revue et corrigée, face à un pays où tout est enseigné en arabe... même les mathématiques ! Un petit État dont les hommes politiques sont bilingues ou trilingues face à un pays où la seule langue compréhensible demeure l'arabe !

Mais l'absurdité de ce traité ne se limite pas ici. Damas invoque la coopération économique, agricole, sociale et même financière avec le Liban ! Une coopération économique d'un pays qui vit depuis toujours dans un système renfermé et dont le manque en biens de consommation est tellement flagrant — et assez pour expliquer les vols commis par l'armée régulière syrienne au Liban — avec un Liban où l'Occident est omniprésent et à la portée de tous ! Une coopération agricole avec un Liban dont la seule vallée riche pour la culture est sous contrôle de l'armée syrienne depuis 1976 et dont la culture principale est devenue celle de la feuille de coca et du haschich. Un commerce lucratif qui a rempli, et qui continue de le faire, les caisses du gouvernement de Damas !

Par ce traité, Damas légalise sa présence au Liban lui donnant la permission officielle de continuer son commerce de drogue, via l'Europe et l'Amérique du Nord. En fait, ce traité consolide ce que Damas avait déjà obtenu par la signature de l'accord de Taëf par des députés libanais pourvus de toute légitimité, d'un accord qui permet à l'armée syrienne de se retirer de la région de Beyrouth pour se positionner dans la Bekaa et ainsi avoir définitivement la main dessus !

Cependant, le pire est encore à venir. En effet, la clef pour l'annexion officielle du Liban par la Syrie sans que celle-ci ne paraisse officielle, réside dans ce « Traité de fraternité » sous la forme de la coopération politique aux niveaux national et international. Que ce soit sur le plan de la politique intérieure ou sur celui de la politique extérieure, Damas s'est arrogé un contrôle presque permanent sur l'État libanais.

En effet, le traité souligne la nouvelle coordination entre Beyrouth et Damas concernant la sécurité des deux pays. Une garantie, en quelque sorte, pour la Syrie afin de s'assurer définitivement le contrôle du Pays des Cèdres. Ainsi, toute organisation qui politiquement, pourrait causer des problèmes à la présence ou à la politique syriennes, serait désormais interdite et ses responsables emprisonnés voire même exécutés. Des comités et même des commissions mixtes des deux pays, seront mis en place afin de surveiller le bon fonctionnement de ce traité !

Mais le comble des combles dans ce traité, c'est la représentation des deux pays et leur politique dans l'arène internationale occidentale et arabe : « Les gouvernements des deux pays oeuvrent pour coordonner leurs politiques arabe et internationale et réaliser la plus vaste coopération au sein des institutions et organisations arabes et internationales et coordonnent leurs attitudes à l'égard des diverses questions régionales et internationales. » (article 5, alinéa 4). En d'autres termes, le Liban devra suivre la politique syrienne à la lettre !

Tel est le traité syro-libanais ou plus exactement, le traité syrien imposé au Liban — sous l'oeil indifférent du monde occidental — et qui ressemble étrangement à celui imposé à la France par l'Allemagne nazie durant la Seconde Guerre mondiale. Un traité d'humiliation, où les citoyens qui aspiraient à la liberté étaient dépourvus des droits les plus élémentaires qu'une démocratie était censée protéger.

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : José Boileau, François Brousseau, Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), Louis-G. L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Clément Trudel ; à l'information culturelle : Pierre Beaulieu, Paulo DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski ; à l'information économique : Robert Dutrisac, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte, à l'information politique : Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulton (politique internationale), Laurent Soumis (politique municipale), aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Denise Babin (secrétaire à la rédaction), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction) LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa) LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Christiane Benjamin, Caroline Bourgeois, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Mi-

cheline Turgeon, Céline Poisson (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Rachel Leclerc-Venne, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Monique Corbell (adjointe), Monique L'Heureux, Lisa Lachapelle, Louise Paquette, Olivier Zaida, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur) Marie-Hélène Alarie, Manon Blanchette, Françoise Coulombe, Jean-François Lapointe, Sylvie Laporte, Raymond Paquin, Pierrette Rousseau (avis publics), Micheline Ruellan, Patrick Saless, Jean-Marc Ste-Marie, LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québec Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal, L'A-gence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamique, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent, Québec, Québec H4A 3K6. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS : 003708) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER : send address changes to : Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.